

Nations Unies
**ASSEMBLÉE
GÉNÉRALE**

SEIZIÈME SESSION

Documents officiels



1033^e
SÉANCE PLÉNIÈRE

Mercredi 11 octobre 1961,
à 10 h 30

NEW YORK

SOMMAIRE

	Pages
<i>Point 9 de l'ordre du jour:</i>	
<i>Discussion générale (suite)</i>	
<i>Discours de M. Auguste (Haïti)</i>	405
<i>Discours de M. Louw (Afrique du Sud)</i>	409
<i>Intervention du représentant du Libéria</i>	418, 420
<i>Intervention du représentant de l'Éthiopie</i>	418
<i>Intervention du représentant du Ghana</i>	418
<i>Intervention du représentant de l'Australie</i>	419
<i>Intervention du représentant de l'Uruguay</i>	420

Président: M. Mongi SLIM (Tunisie).

POINT 9 DE L'ORDRE DU JOUR

Discussion générale (suite)

1. M. AUGUSTE (Haïti): Il est des répétitions qui s'expliquent et auxquelles il est difficile de se soustraire quand elles constituent un hommage mérité rendu aux belles qualités du cœur et de l'esprit, si rares de nos jours, pour un heureux et parfait équilibre de l'homme politique et social. Aussi j'éprouve une satisfaction toute personnelle en vous renouvelant aujourd'hui encore, Monsieur le Président, les félicitations de la délégation d'Haïti à l'occasion de votre élection unanime à la présidence de la seizième session de l'Assemblée générale.

2. Notre vie à tous, hommes et peuples, est tissée d'émotions riches et variées, dont quelques-unes pénètrent si profondément en nous qu'il nous arrive de vouloir, à certaines étapes du grand voyage, revivre celles qui nous ont le plus porté à nous interroger pour mieux nous regarder vivre. On les recherche, ces émotions fortes, à la manière de ces choses vieilles et précieuses, jalousement conservées en quelque endroit, mais qu'un geste, une parole ressuscitent. Et c'est alors le même tressaillement, le même grand frisson qui empoigne, traverse et bouleverse tout l'être. Il est donc des souvenirs qui ne nous lâchent pas facilement, tout comme il en est d'autres qu'on aime évoquer, parce qu'ils stimulent notre courage et nous aident à battre le rappel de nos forces et de notre énergie quand, sous la morsure des déceptions et des difficultés, elles vacillent et chancellent.

3. Pendant huit longues années, un homme remarquable par son intelligence, son humanisme, son grand humanisme devrais-je dire, un homme remarquable par son dévouement à toute épreuve s'efforçant de trouver une solution aux difficiles problèmes de l'heure, que ce soit celui de la paix, que ce soit celui du sous-développement, que ce soit celui du grand drame politico-social de l'Afrique de mes pères, a dirigé cette institution chère à nous qu'est l'Organisation des Nations Unies. Sa vie s'identifiait en quelque sorte à celle de l'ONU. Pendant huit ans,

il a vu se développer l'épineuse compétition idéologique qui divise les hommes et oppose les systèmes économiques et sociaux. Il a assisté et pris part à tous les grands procès du siècle qui se plaident dans cet immense prétoire de la pensée libre qu'est l'Organisation des Nations Unies. Il fut aussi notre grand et infatigable voyageur, payant de sa personne partout où les difficultés semblaient réclamer sa présence. Et avec quel enthousiasme il le faisait, avec quelle générosité il se dépensait pour le rapprochement des hommes et cette cause sacrée à laquelle il avait voué les dernières années de sa vie: la paix.

4. Pendant longtemps son ombre se profilera parmi nous, au Secrétariat des Nations Unies, à l'Assemblée générale et surtout au Conseil de sécurité, où on lisait souvent ses inquiétudes et ses soucis à travers les plis de son front et la tristesse de son regard. Sa voix, nous croirons toujours l'entendre, toutes les fois que nous agiterons le grand problème qui, en sa qualité de Secrétaire général des Nations Unies, l'absorbait, le préoccupait, le tourmentait au possible, et pour lequel, on peut dire, il a sacrifié sa vie, il est mort: le problème de la paix.

5. J'avoue avoir éprouvé vraiment des instants de forte émotion en parcourant ce copieux ordre du jour qui nous est encore soumis cette année, sur lequel il s'était penché avec l'attention et le scrupule de toujours, car bon nombre de ces questions se ramènent au grand dénominateur commun de l'ultime préoccupation mondiale: la paix.

6. Quand on tourne les feuillets du grand livre de la vie internationale pour, ensuite, faire le bilan des choses, il est vraiment difficile de se déclarer satisfait du panorama qui se dessine à l'horizon car, comme dirait l'autre, l'heure est pleine de surprises et chargée de tristesse. Mais le grand deuil qui a frappé cette organisation, et chacun de nous en quelque sorte, puisque M. Hammarskjöld était notre Secrétaire général, nous pose un important problème: celui de le remplacer, mais de le faire bien, et de le réaliser au plus vite.

7. Le plus difficile, comme vous le savez, n'est pas de choisir l'homme capable, par sa haute autorité morale et sa valeur, de rallier tous les suffrages. Important et délicat sans aucun doute, il est quand même tenu quelque peu en réserve ce problème du choix d'un homme ou de la désignation du Secrétaire général, dominé qu'il est par un autre problème beaucoup plus épineux, celui de la réforme du poste de Secrétaire général, qui devient plus que jamais à l'ordre du jour par la mort tragique et soudaine de M. Hammarskjöld.

8. L'année dernière, par ma voix, la délégation d'Haïti s'était prononcée contre l'idée de confier désormais le pouvoir de direction ou le pouvoir exécutif de l'ONU à trois secrétaires généraux qui incarne-

raient la fameuse politique dite des blocs ou des trois tendances: Est, Ouest, neutre. Un ans s'est écoulé et notre position n'a pas changé parce qu'il ne s'est rien produit dans la marche administrative de cette institution qui puisse prouver l'utilité de la fameuse réforme. Nous continuons donc à croire qu'apporter à la fonction du Secrétaire général les changements que l'on se propose d'y apporter, en y substituant un triumvirat, serait une innovation malheureuse, qui introduirait la paralysie et même la discorde plus qu'autre chose au sein de l'organe exécutif par excellence.

9. Avec plus d'attention que jamais, nous avons suivi, au cours de ces derniers mois, le mécanisme de la fonction et les activités personnelles de l'homme. J'avoue m'être incliné une fois de plus devant la sagesse de ceux qui, à San Francisco, ont entouré de tant de précautions la haute fonction de Secrétaire général. Ces hommes qui avaient encore sous les yeux l'image terrifiante du fascisme, c'est-à-dire de cette espèce de survivance du pouvoir absolu des temps modernes aux mains d'un homme, ange ou génie, quand il n'existe rien pour servir de frein à sa toute-puissance, n'ont pas voulu exposer aux éternelles faiblesses de la nature humaine une fonction internationale de la plus haute portée morale et politique. Et, pour cette raison, dans l'ordre administratif tout comme dans le domaine politique, le poste de Secrétaire général se ramène à celui d'un simple agent d'exécution des décisions qui relèvent des grands organes de l'ONU. Comme l'an passé, nous soutenons toujours que le Secrétaire général ne fait qu'exécuter les instructions qui sortent de nos délibérations et nous savons tous combien elles sont librement discutées et particulièrement laborieuses. Lorsque le législatif fonctionne comme sous cette coupole avec cette dose d'objectivité qui renforce sa liberté pour donner à nos débats et à nos décisions autorité et force morale, le Secrétaire général, quel qu'il soit, ne peut être et ne sera jamais l'homme qui agit comme il veut ou impose sa façon de voir ou celle du groupe idéologique dont il partage la profession de foi politique et sociale.

10. Mais je n'ai pas fait qu'observer le mécanisme ou le jeu souple et démocratique du rouage administratif de la fonction. J'ai également, au cours de ces quelques mois, suivi l'homme de plus près et j'ai senti, comme l'affirment certains penseurs, que la critique objective ou même passionnée était, dans toute vie humaine qui aspire à devenir meilleure, quelque chose d'utile. A travers une vigilance remarquable, on sentait chez le Secrétaire général l'homme qui se regardait vivre, qui se surveillait. Aussi, il ne faut donc pas hésiter à dire que ceux qui usent de la critique avec intention de nuire se trompent, car à leur insu, ils nous aident à mieux faire, ils nous apprennent à nous surveiller et nous rendent quelquefois de meilleurs services que les prétendus amis qui nous endorment dans la mollesse et le farniente, de par leurs mensongères et extravagantes louanges.

11. Le poste est donc d'une importance indiscutable. Il serait malheureux que des querelles sans grandeur, créant des difficultés qui n'honorent pas notre organisation, puissent prolonger davantage cette vacance qui n'a que trop duré.

12. J'aurais souhaité que cette ombre fût la seule qui se dessinât sur le tableau que j'ai devant moi. Malheureusement nous voyons, de quelque côté que se tournent nos regards, un horizon qu'obscurcissent les

nuages les plus épais que nous ayons jamais vus sur cette planète. Il ne s'agit plus seulement de reprocher aujourd'hui à ce monde auquel nous appartenons les défauts d'une organisation économique et sociale responsable en partie de la pauvreté, de l'ignorance, de la maladie qui sont le lot du plus grand nombre. Un mal, psychologiquement plus épouvantable que les privations matérielles, s'est abattu sur nous tous, à la manière d'une espèce de châtimeur. Ce mal, c'est la peur, la peur qu'engendre la puissance monstrueuse de destruction savamment agencée, pour quelque mobile que ce soit: empire aux dimensions illimitées ou légitime défense.

13. La puissance militaire, la "force de frappe" comme on dit dans un certain langage, et les terrifiants moyens de destruction ont échoué dans leurs buts. Ils n'ont pas apporté à l'homme confiance en sa force matérielle pour le libérer de la chose la plus épouvantable qui soit: la peur. Tous, qui que nous soyons, membre du club atomique ou simples détenteurs d'arsenaux d'armes classiques, nous vivons dans la crainte. Nous redoutons de plus en plus les propres armes que nous avons forgées; nous trafiquons l'existence et nous nous accusons mutuellement. Cependant, jamais l'humanité n'a plus ardemment désiré ou imploré la paix que de nos jours.

14. Mais, ironie des choses humaines, pour ceux qui ne veulent pas aller au fond de cette psychose de la peur, ceux qui parlent le plus de paix sont toujours ceux qui paraissent travailler le plus contre elle, parce que ce sont ceux qui s'arment des moyens d'anéantissement les plus monstrueux dont ils se targuent, à grand renfort de menaces, mais expression certaine aussi de leur politique d'intimidation.

15. La course aux armements, loin de donner à l'homme le sentiment de la force invincible ou d'une certaine supériorité militaire et de destruction qui lui apporterait, hélas, la sécurité qu'il désire et recherche, mais qu'il doit fuir sans cesse à l'image de tous les mirages trompeurs, développe plutôt de plus en plus en lui la psychose de la peur. C'est que, conscient des épouvantables moyens d'extermination qu'il a créés et qu'il reconnaît également chez l'adversaire, il est parvenu à cette conclusion que dans ce monde voué à la démence, la force qui ne s'érige pas en monopole perd toute la protection qu'il recherchait et croyait trouver en elle.

16. La sécurité que l'homme veut faire reposer sur la violence et l'image apocalyptique de la destruction dont il est capable, mais non sur les bases solides des vraies valeurs morales, s'est totalement évanouie de ce fait.

17. Au milieu de tous les attrait matériels de la vie moderne, il vit dans l'inquiétude et l'insécurité, et quand, du haut de cette tribune, il essaie de nous émouvoir, c'est que dans une espèce de demi-lucidité et de réveil apparent de sa conscience, le spectre de la destruction possible de cette planète par son génie malfaisant le poursuit à la manière de l'œil de Cash.

18. L'armement ne lui a donc pas offert la compensation qu'il recherchait en la certitude que la force qu'il incarne pouvait arriver à le protéger en lui assurant une supériorité qui le mettrait à l'abri de toute destruction possible.

19. La crainte sous laquelle nous vivons tous, grands ou petits, nous la voyons dans les déclarations et les attitudes contradictoires de ceux qui justifient la théorie de la force par leurs terrifiantes menaces

et la reprise des expériences nucléaires, sans se soucier de la façon combien sévère dont ils sanctionnaient hier ceux qui s'engageaient dans le mauvais exemple qui leur avait été donné. Ainsi donc les retombées radioactives polluent et empoisonnent de plus en plus le milieu ambiant sans tenir compte des motifs qui les provoquent et les éparpillent: folie, aberration et légitime défense.

20. Ceux qui agissent de la sorte ne peuvent plus surprendre notre bonne foi en essayant de se faire passer pour les amis ou défenseurs de l'humanité, malgré toutes leurs déclarations grandiloquentes, car nous savons tous qu'Hiroshima n'est plus qu'une toute petite chose à côté de ce que sera la nouvelle édition que l'on prépare.

21. Tandis que l'homme a poussé si loin ses connaissances scientifiques, se lançant hardiment à travers l'espace extra-atmosphérique pour atteindre un jour d'autres planètes, sa morale, sa conscience, non seulement ne se sont pas élevées si haut, mais en vérité semblent s'être évanouies, victimes de la plus triste philosophie matérialiste que nous ayons jamais connue.

22. La science semble dont être devenue l'ennemi No 1 de cette planète, si, finalement, loin de s'employer exclusivement à traquer la misère, la maladie, on rêve de s'en servir pour détruire en un clin d'œil les trésors et richesses accumulés pendant des siècles par le travail opiniâtre de tant de générations d'hommes.

23. La profonde inquiétude qui rend soucieux les dirigeants des grandes démocraties de ce monde et étroit à l'heure actuelle l'opinion internationale illustre de façon indiscutable que, si l'armement est certes un épouvantail dangereux qui terrifie, il a totalement fait faillite quant à l'espoir que les partisans de la théorie de la terreur avaient placé en lui comme moyen de domination et de conquête. Vouloir guérir le mal moral dont souffre l'humanité, par le fer et la violence, est tout simplement du charlatanisme. La guerre, si jamais — à Dieu ne plaise — elle s'abat-tait sur nous, ne laisserait à personne l'avantage de dicter cette fois une "reddition sans condition", tant il est presque certain que nous péririons tous.

24. Nous sommes à la croisée des chemins et nous le sommes vraiment car c'est hier que le président Kennedy disait du haut de cette tribune que "les événements et les décisions des 10 mois à venir peuvent décider du sort de l'humanité pendant les 10 000 ans à venir". Et il continuait:

"Et la postérité se souviendra de nous, qui sommes réunis dans cette salle, comme de la génération qui a transformé cette planète en un bûcher ardent, ou comme de la génération qui a tenu sa promesse de "préserver les générations futures du fléau de la guerre"*. [1013ème séance, par. 94.]

25. Quand ces paroles tombent des lèvres du plus grand chef d'Etat du monde libre, avec l'accent du chef conscient de ses lourdes responsabilités, mais qui a beaucoup réfléchi et qui ne reculera pas, parce que les limites du possible ont déjà été atteintes, quand ces paroles tombent des lèvres d'un homme qui, dans un geste qu'il convient de retenir et dont se souviendra l'histoire, a été au devant de la réconciliation, à la recherche de la paix en tendant une main fraternelle à cet autre grand chef qu'est le Président

du Conseil des ministres de l'Union des Républiques socialistes soviétiques, à Vienne, j'avoue que cela signifie que nous sommes, comme je l'ai dit tout à l'heure, vraiment à la croisée des chemins.

26. A ce carrefour dangereux que connaît notre civilisation, si sincèrement nous voulons la paix, une voie, une seule, s'offre à nous: celle du désarmement, qui pourrait être, comme nous le souhaitons tous, général et complet et doit se plier à un contrôle international rigide et sincère; mais, alors qu'on parle depuis si longtemps du désarmement, on se demande pourquoi tant de résolutions, de conférences et de commissions se succèdent sans résultat. Quand on en cherche la cause, on s'aperçoit que la méfiance dynamite chaque fois tous les dispositifs mis en place et neutralise les bonnes intentions. Pour apaiser cette méfiance et guérir ceux qu'elle ronge, il faut qu'ils se décident à accepter ce contrôle international tel qu'il a été si clairement défini dans cette salle, car il est seul capable de faire renaître cette confiance qui ne s'est pas toujours, il faut l'avouer, envolée à tort, mais sans laquelle nous ne pouvons rien et courons droit à l'abîme.

27. Mon pays, le plus faible militairement de ce continent, mais qui se range moralement parmi les forts dans la tourmente, parce que ne disposant pour toute arme que de sa foi chrétienne inébranlable dans la Providence, souhaite que la déclaration commune du Président des Etats-Unis et du Président du Conseil des ministres de l'Union soviétique ouvre la voie à des négociations heureuses qui nous acheminent vers le désarmement général, complet et contrôlé. Mais, évidemment, ceci ne représente qu'un premier pas, très important sans doute, qui conduira en toute confiance autour du tapis vert, mais qu'il importe à tous, et plus particulièrement à ceux qui n'ont pas d'arsenaux et d'engins nucléaires, de faire avancer en servant de trait d'union heureux entre l'Est et l'Ouest.

28. Notre langage franc et mesuré n'étonnera personne, j'en suis sûr, car la République d'Haïti, sous la direction du chef qu'elle s'est choisi, fidèle à ses croyances chrétiennes, mais fidèle surtout aux principes qui font la force des petits Etats, a toujours respecté ses engagements internationaux, affirmant ainsi sa foi dans les valeurs morales et spirituelles qui seules grandissent l'homme.

29. Les chartes des grandes institutions internationales sont pour nous les bréviaires qui doivent servir de guides sûrs aux heures sombres des grandes tourmentes qui frappent qui elles veulent.

30. Les deux auxquelles nous avons souscrit, celle de l'Organisation des Nations Unies et celle de l'Organisation des Etats américains, proclament les mêmes principes, professent la même foi dans les libertés individuelles, réprouvent les mêmes abus contre la personne humaine, aspirent aux mêmes nobles fins: délivrer les hommes et les peuples de la misère, de l'ignorance, de la maladie et de la peur.

31. Cependant, l'Organisation des Etats américains, qui a vu le jour après la Charte de San Francisco au moment où commençaient à se préciser certaines inquiétudes, semble s'être inspirée des mêmes mobiles qui, à l'époque de l'intercourse coloniale et des idées de la Sainte-Alliance, donnèrent naissance à la célèbre doctrine qui voulait que les affaires américaines fussent, de préférence, traitées par les Américains.

*Version provisoire tirée de l'interprétation.

32. Les raisons qui ont été à la base de la politique de nos pères, aux environs de 1823, paraissent les mêmes qui ont encore inspiré les législateurs de la Charte de Bogota. Les mêmes craintes entraînant les mêmes réactions, l'esprit de Bogota, tout comme celui de Monroe, c'est de prévenir et d'empêcher les interventions quelles qu'elles soient, c'est de confier de préférence à un organisme régional le règlement de nos différends.

33. L'Amérique peut faire sa révolution, c'est-à-dire opérer les changements qui s'imposent, détruire par exemple l'impérialisme sous quelque habit qu'il se présente et quel qu'en soit l'agent, introduire un sens élevé du social qui ne déclenche aucune haine, aucune lutte stérile de classe, mais qui fortifie bien au contraire le culte de l'humain entre les fils d'une même famille et d'une même race, pour plus de fidélité au testament politique des pères.

34. L'Amérique doit même faire sa révolution, je dis bien sa révolution, c'est-à-dire qu'elle ne doit pas l'importer, la prendre ou la copier à l'extérieur, mais la faire en tenant compte du contexte américain pour mieux détruire la misère, l'analphabétisme, l'ignorance, les taudis et la maladie qui sont, comme le répétait un jour le président François Duvalier, les seuls ennemis de mon peuple et de mon gouvernement, et que tout chef responsable d'une démocratie sociale et politique se doit de poursuivre sans relâche.

35. Voilà comment, sous l'impulsion réaliste d'un exécutif et d'un législatif qui, constitutionnellement, se partagent le pouvoir dans la dignité et le respect mutuels, nous envisageons le problème en Haïti.

36. Mais il est bien entendu que l'Amérique doit poursuivre sa révolution, mais une révolution qui ne consiste pas à changer de tristesse, en remplaçant un mal par un autre, quand ce n'est pas par un plus grand. Tout cela peut se faire sans porter atteinte à l'unité américaine, tout cela doit même s'accomplir pour une Amérique forte, prospère et respectée. Et n'est-ce pas pour nous aider à le réaliser — nous pays pauvres et malheureux des trois Amériques — que le président Kennedy a pensé, senti et compris l'urgence de l'Alliance pour le progrès? N'est-ce pas pour cela que nous nous sommes rencontrés tous hier à la Conférence de Punta del Este?

37. Quand je parle de l'Amérique, c'est un peu comme si je parlais d'Haïti, une émotion toute naturelle part de mon cœur et me serre la gorge, car je me demande toujours: que représente mon pays, que représentent le Brésil, le Paraguay et même les Etats-Unis dans une Amérique divisée et affaiblie? C'est pourquoi, quand des difficultés surgissent entre nous, notre devoir à tous est de nous réunir et de trouver, assis à la grande table de famille, les mots qui apaisent et réconcilient.

38. Mais ce problème qui nous tient tout spécialement à cœur n'est certainement pas le plus grave de l'heure, celui qui inquiète le plus la conscience universelle et fait monter la tension internationale.

39. La peur, répète-t-on souvent, n'engendre pas toujours que des actes de désespoir, mais elle parvient aussi à priver l'homme de toute logique. Ainsi, tandis que l'on réclame l'autodétermination pour les uns, on la conteste et on la refuse à d'autres. L'une des plus grandes contradictions de ce genre est certes celle que provoque la crise de Berlin, qu'il n'est pas possible de dissocier du problème allemand lui-même.

40. La valeur et la puissance, avons-nous souvent appris, sont, en ce monde, des forces individuelles et collectives qu'il est inconcevable d'ignorer et qu'on ne peut non plus trop longtemps étouffer.

41. Pendant un certain temps, il est peut-être possible d'en retarder le développement, l'épanouissement, mais un jour, tôt ou tard, elles finissent toujours par s'affirmer pour prendre leur place au soleil. Evidemment le problème allemand n'est pas de ceux qu'il faille considérer à la légère, en écoutant les élans trop spontanés de sympathie, mais de là à croire quand même que des mesures que réprouvent toutes les données de l'histoire, cette histoire qui nous renvoie de la politique à la sociologie, peuvent apporter les solutions qu'il faut au problème, c'est se tromper grandement et ne pas travailler pour de bon, cette fois encore, pour la paix.

42. On a souvent répété que l'Allemagne a entraîné le monde dans une grande aventure par deux fois. Mais quels sont les pays forts et puissants qui n'ont jamais fait la guerre et ne cultivent pas l'esprit de domination? Quels sont encore ceux, quand on parcourt certaines périodes de l'histoire des pays colonisés, occupés, annexés, malheureux et martyrs, qui n'ont rien à se reprocher, s'ils n'ont pas la conscience élastique ou en lambeaux? Et peut-être ici, plus qu'ailleurs, s'appliquerait la phrase que nous connaissons tous: "Que celui qui est sans péché jette la première pierre..."

43. En faisant abstraction d'un passé lointain ou récent, ce qui fait que nous ne sommes pas à rechercher les coupables et à compter les responsables, ce qu'il importe de se dire, c'est que nous désirons tous être, en cette partie du vingtième siècle, les ouvriers de la reconstruction d'un monde nouveau.

44. Nous devons par conséquent faire appel à toutes les valeurs morales, spirituelles, économiques et matérielles qui acceptent nos idées et nos principes, inscrits dans la Charte des Nations Unies.

45. Ce monde que nous voulons être meilleur ne le sera pas si nous cultivons la rancune, avec des mots haineux pour ceux qui ont eu des torts dans le passé, commis des erreurs, comme, hélas! nous continuons à en relever de la part de ceux qui nous entourent. A plus de 15 ans de la plus grande défaite qu'ait connue une nation, le moment est peut-être venu de laisser au peuple allemand le soin de décider librement de son avenir. L'histoire, cet enseignement que l'on ne peut falsifier, est là pour rappeler à tous que les morcellements, les annexions, les divisions, les subdivisions et les corridors ont toujours été funestes à la cause de la paix.

46. Ces considérations, nous voudrions aussi les étendre à tous nos frères malheureux d'Afrique qui mènent, les armes à la main, le grand combat que nous avons, nous aussi, connu dans le passé. Entre autres, le drame de l'Algérie, luttant héroïquement depuis huit ans pour son indépendance, est l'une des pages les plus douloureuses des guerres coloniales contemporaines. Mais l'Algérie, nous en sommes certains, sera avant longtemps un Etat libre et indépendant, qui apportera sa précieuse contribution à nos travaux. Ce que nous souhaitons, et pour elle, et pour le général de Gaulle qui a si intelligemment compris le problème colonial, et particulièrement le drame algérien, c'est que de part et d'autre on retourne la page, pour permettre aux deux Etats de considérer, dans la dignité et le respect mutuels, l'avenir de leurs relations. Nous souhaiterions aussi que ceux qui s'ac-

crochent à des idées et à des systèmes périmés retiennent la leçon de l'effondrement de tous ces empires coloniaux et fassent montre d'intelligence et de compréhension pour apporter aux problèmes de l'Angola et de l'Afrique du Sud des solutions qui répondent aux résolutions qui ont été votées ici et auxquelles ils doivent se soumettre.

47. Une grande date s'est inscrite de nouveau dans nos annales, quand nous avons invité, la semaine dernière [1018ème séance] le Sierra Leone, le benjamin de notre organisation, à venir prendre place à nos côtés. L'Afrique est encore à l'honneur et nous en sommes, nous Haïtiens, particulièrement fiers. C'est cette fierté, ajoutée aux vœux de succès du peuple et du Gouvernement haïtiens, dont je suis en ce moment le porte-parole, que je voudrais demander aux dignes représentants de ce jeune Etat frère de bien vouloir transmettre à leur gouvernement et au peuple du Sierra Leone.

48. Mais l'intérêt que nous portons tous à l'Afrique ne saurait se limiter à de simples formules de politesse et de compliments. Au cours de ces dernières années, notre organisation a vu s'augmenter de plus de 40 p. 100 le nombre de ses membres. Les Etats africains nous ont apporté dans ce domaine la plus riche contribution qui soit par le nombre et la qualité. Ils sont tous sympathiques, intelligents, accusant malgré leur jeunesse beaucoup de personnalité; et leur sens du sérieux s'affirme par le désir ardent et légitime qu'ils ont de participer activement aux grands travaux des organes de l'ONU. La répartition géographique des sièges mérite, pour cette raison, de s'élargir pour leur permettre, là également, d'apporter à nos travaux le facteur constructif de leur sève. Ma délégation souhaite que le cadre du Conseil économique et social et celui du Conseil de sécurité soient remaniés au plus tôt pour leur permettre de siéger à nos côtés sur une base de parfaite égalité en nombre. Il faudrait aussi espérer que le système du veto, dont on a tendance à déformer l'esprit, fasse l'objet, au moment opportun, d'un nouvel examen en vue de le soustraire définitivement au mauvais emploi qu'on en fait et au chantage.

49. La session ordinaire d'une organisation comme la nôtre est certainement, dans la vie internationale et dans la conscience de tous ceux qui, investis de la confiance de leur gouvernement, y participent, une époque importante.

50. A la manière de ces grands rendez-vous dans le domaine spirituel, elle est, elle aussi, une espèce d'étape, une halte de l'homme politique s'interrogeant pour mieux faire, scrutant aussi l'horizon à la manière du timonier qui, la barre en main, sait que sur lui pèse la responsabilité de nombreuses vies humaines. Une session est donc, dans un certain sens, une espèce de tête-à-tête avec soi-même. C'est aussi une occasion d'étudier les hommes en abordant les problèmes avec eux, une occasion de s'entendre contredire pour nous débarrasser aussi du dogme de l'infaillibilité auquel nous croyons avec une telle naïveté. Pour l'homme qui pense, pour l'homme qui réfléchit, pour l'homme de la rue, pour la jeunesse, c'est aussi une grande chose; et c'est pourquoi tous les regards se tournent vers nous, les uns angoissés, les autres découragés, certains encore tout pleins des grandes illusions de cette vie, mais nous adressant tous la même prière, nous implorant de faire que, grâce à nos délibérations, la paix revienne parmi nous.

51. Attelons-nous de notre mieux à la tâche et demandons à Dieu son appui pour que cette seizième

session soit fructueuse, faisons de notre mieux pour justifier la confiance de ceux qui nous ont envoyés ici plaider la cause de l'homme, pour qu'il soit libéré de la faim, de la maladie, de la pauvreté, de l'ignorance et de la peur.

52. M. LOUW (Afrique du Sud) [traduit de l'anglais]: Avant de prononcer mon discours devant l'Assemblée, et dans l'exercice de mon droit de réponse, je désire revenir sur la déclaration qu'a faite le Ministre des affaires étrangères du Ghana lorsqu'il a participé à notre discussion, le 26 septembre dernier. Il a prétendu qu'on avait interdit l'entrée d'un document officiel des Nations Unies en Afrique du Sud. Il a dit:

"... le Gouvernement de l'Union sud-africaine vient d'inaugurer une politique destinée à saper l'autorité et le prestige des Nations Unies ... et de classer comme publications répréhensibles certains documents des Nations Unies qui ne sont pas de son goût" [1015ème séance, par. 72].

Visant ensuite un discours prononcé le 23 septembre 1960 par le président Nkrumah, il a déclaré:

"Ce discours du président Kwame Nkrumah figure dans les documents officiels des Nations Unies (document A/PV.869).

"Quiconque, dans l'Union sud-africaine est trouvé en possession d'un exemplaire de ce document officiel des Nations Unies, qui contient le discours du président Kwame Nkrumah, est passible d'une peine d'emprisonnement..." [Ibid., par. 72 et 73.]

53. Vous remarquerez que le Ministre des affaires étrangères du Ghana mentionne expressément un "document officiel", dont il indique la cote, à savoir A/PV.869.

54. Pour que l'Assemblée comprenne bien ce qu'il voulait dire, le Ministre des affaires étrangères a ajouté:

"C'est la première fois qu'un document officiel des Nations Unies contenant une déclaration faite par le représentant d'un Etat Membre est traité par le gouvernement d'un autre Etat Membre avec un tel mépris." [Ibid., par. 74.]

Il est allé plus loin et a déclaré:

"... la délégation ghanéenne insiste pour que l'Assemblée générale examine si, dans ces conditions, ... l'Union sud-africaine ne devrait pas être exclue de l'Organisation des Nations Unies." [Ibid., par. 75.]

55. Vous reconnaîtrez certainement, Monsieur le Président, qu'il s'agit là d'une accusation fort grave, d'autant plus qu'elle émane du Ministre des affaires étrangères d'un Etat Membre. J'étais tout à fait certain que les renseignements donnés à l'Assemblée étaient faux, mais j'ai néanmoins envoyé un télégramme en Afrique du Sud pour obtenir des renseignements complets.

56. Quels sont les faits? J'ai reçu le document qui avait été envoyé en Afrique du Sud par le Bureau d'information du Ghana et que l'on a faussement fait passer pour un document officiel des Nations Unies.

57. Permettez-moi de répéter la déclaration faite à cette tribune par le Ministre des affaires étrangères du Ghana. Il a dit notamment:

"Ce discours du président Kwame Nkrumah figure dans les documents officiels des Nations Unies (document A/PV.869).

"Quiconque dans l'Union sud-africaine est trouvé en possession d'un exemplaire de ce document officiel des Nations Unies ... est passible d'une peine d'emprisonnement ..." [Ibid., par. 72 et 73.]

Plus loin dans son discours, il a ajouté, je vous le rappelle:

"C'est la première fois qu'un document officiel des Nations Unies ... est traité par le gouvernement d'un autre Etat Membre avec un tel mépris." [Ibid., par. 74.]

58. Il ne peut donc y avoir le moindre doute: le Ministre des affaires étrangères du Ghana a informé l'Assemblée, contrairement à la vérité, qu'un "document officiel" des Nations Unies n'avait pas été admis en Afrique du Sud. J'ai en ma possession ce que le Ministre des affaires étrangères du Ghana a appelé le "document A/PV.869, document officiel des Nations Unies". C'est une brochure qui porte l'indication suivante: "Publié par la Mission permanente du Ghana auprès de l'Organisation des Nations Unies, 144 Est 44ème Rue, New York 17 ..." Ce document n'est rien d'autre qu'une réimpression, en anglais et en français, publiée par les soins de la délégation du Ghana, du discours de M. Nkrumah à l'Assemblée générale, avec sa photographie en première page. Etant donné les attaques et les insultes lancées contre l'Afrique du Sud dans ce discours, cette brochure a naturellement et justement été classée comme un document inacceptable par les autorités douanières de l'Afrique du Sud.

59. J'ai également ici le document officiel A/PV.869, dont le Ministre des affaires étrangères du Ghana a parlé. Comme on peut le voir, c'est une chose entièrement différente. L'entrée de ce document officiel en Afrique du Sud n'a jamais été interdite.

60. Il est difficile de croire qu'une personne ayant rang de Ministre des affaires étrangères puisse faire devant l'Assemblée une déclaration absolument étrangère à la vérité et dont, en tant que chef de sa délégation, elle doit connaître la fausseté. Le Ministre des affaires étrangères du Ghana doit à l'Assemblée des excuses pour cette tentative d'induire ses collègues en erreur.

61. J'espère que lorsque j'aurai terminé mon discours, le Ministre des affaires étrangères du Ghana montera à la tribune pour s'excuser auprès du Gouvernement sud-africain et de ma délégation de ces allégations fausses et insultantes. C'est un comportement de ce genre qui, pour reprendre ses propres termes, est de nature à "saper l'autorité et le prestige des Nations Unies". [Ibid., par. 72.]

62. La seizième session de l'Assemblée générale s'est ouverte à un moment où les Nations Unies affrontent l'épreuve la plus décisive de leur carrière mouvementée. Le monde est en ébullition et de nombreux êtres humains vivent dans la peur. Il y a dans de nombreuses régions du monde des foyers de troubles dont le plus dangereux est la situation de Berlin, que l'on rattache maintenant à la question des essais nucléaires non contrôlés. La perspective du désarmement est de jour en jour plus lointaine.

63. La tension internationale a été aggravée encore par la mort tragique du Secrétaire général, décès qui a relancé la campagne que l'Union soviétique et les Etats satellites ont déclenchée l'an dernier contre la personne de M. Hammarskjöld. Dès la mort du Secrétaire général, on a tenté d'exploiter cet événement

tragique pour créer des divisions géographiques et surtout idéologiques au sein du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies. Les délégations soviétiques poursuivent cette campagne et il n'y a pas de règlement en vue.

64. Les habitants de nombreux pays se demandent quelle est la place des Nations Unies dans ce tableau plutôt sombre et déprimant. Ils veulent savoir ce qu'il est advenu des sentiments élevés et des nobles buts que l'on trouve dans le Chapitre I de la Charte.

65. Quel est le bilan de ces 15 dernières années? Au lieu d'"être un centre où s'harmonisent les efforts des nations" et de "réaliser la coopération internationale", les sessions annuelles de l'Assemblée générale sont devenues très vite le champ de bataille où s'affrontent des intérêts nationaux opposés et des idéologies rivales. Les sessions annuelles offrent un terrain propice à l'intrigue internationale et à la formation de "blocs" raciaux, géographiques et idéologiques. Comme s'il ne suffisait pas de la rivalité Est-Ouest, une prétendue troisième force est en voie de formation. Tout cela est fort loin de l'objectif que la Charte fixait à l'Organisation, "être un centre où s'harmonisent les efforts des nations". Les délégations tiennent avant tout à défendre leurs intérêts nationaux ou les intérêts du groupe dont elles font partie, plutôt qu'à juger des questions d'une façon objective. Les réunions que les différents groupes ou "blocs" tiennent dans les coulisses ont pris plus d'importance que les séances de l'Assemblée ou des différentes commissions.

66. Les buts et les idéaux énoncés dans le Préambule et le Chapitre I de la Charte sont relégués à l'arrière-plan, et les délégations s'ingèrent de plus en plus dans les affaires intérieures des Etats Membres, en général pour servir leurs propres objectifs égoïstes.

67. Il est des Etats Membres qui se posent en défenseurs des droits de l'homme et de la dignité humaine aux séances de l'Assemblée générale et ailleurs, mais qui ne veulent pas voir que ces principes ne sont pas respectés dans leur propre pays. Parmi ces Etats, il y a l'Union soviétique et les pays satellites qui, très commodément, ignorent ce qui se passe en Hongrie et dans les territoires occupés par l'Union soviétique ou dans ses colonies. Ainsi, ces pays proclament hautement le droit à l'autodétermination à condition qu'il ne s'applique qu'à des territoires qui ne relèvent pas de leur autorité. Ils protestent vigoureusement lorsqu'on tente d'appliquer le principe de l'autodétermination aux millions d'hommes qui vivent dans des pays sous domination soviétique, ou lorsque le droit à l'autodétermination est revêtu par les Nagas ou les Sikhs de l'Inde. Voilà ce qu'il en est de la situation politique qui règne dans l'Organisation.

68. Aucune organisation, politique ou autre, ne peut espérer vivre si sa situation financière n'est pas saine. Le dernier rapport financier fait par le défunt Secrétaire général révèle un état de choses peu satisfaisant. L'auteur d'un article bien documenté paru dans l'un des journaux les plus connus du monde, le Times de Londres, a récemment fait le bilan de cette situation et l'a commentée en disant que les Nations Unies frôlaient la faillite. Je ne puis mieux faire que de citer quelques passages de cet article intéressant. L'auteur, qui est le correspondant du Times de Londres aux Nations Unies, commence l'article par cette question: "Pendant combien de temps l'Organisation des Nations Unies peut-elle

continuer à financer ses opérations militaires au Congo... sans faire faillite? "Après avoir rappelé qu'au moment où il écrit l'article les Forces d'urgence du Congo et du Moyen-Orient coûtent 140 millions de dollars par an, soit plus du double du budget ordinaire de l'Organisation des Nations Unies, l'auteur demande: "Comment l'Organisation espère-t-elle se tirer de la situation résultant de ces dépenses extraordinaires?" Il ajoute que de très nombreux Etats Membres sont déjà en retard dans le versement de leurs contributions annuelles. Il fait remarquer que: "abstraction faite de l'Afrique du Sud, les 26 Etats d'Afrique ne contribuent au budget annuel, à eux tous, qu'à concurrence de 2 1/4 p. 100". Il aurait pu rap-peler aussi, s'il avait disposé de ces renseignements, que l'arriéré total des versements au budget ordinaire de l'Organisation des Nations Unies dépasse 83 millions de dollars et que, pour l'entretien de la Force des Nations Unies à Suez, l'arriéré se monte à près de 21 millions de dollars. Environ 70 Etats sont en retard dans le versement de leur contribution à l'aventure du Congo.

69. L'auteur écarte l'idée d'économies internes, dont il dit: "qu'elles ne combleraient pas l'écart qu'il y a entre la solvabilité et la faillite". Il traite de la suggestion tendant à surmonter la difficulté en empruntant à des banques et des institutions financières, mais la suggestion ne lui semble pas très utile. Il écrit: "Pour continuer à fonctionner, les Nations Unies ont opéré des prélèvements sur le fonds de roulement, sur le Fonds spécial et sur le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (FISE)." Je me demande si vous comprenez ce qui se passe.

70. L'auteur de l'article du Times suggère des remèdes tels que "la liquidation des opérations au Congo et au Moyen-Orient". Une autre solution qu'il envisage consiste à "diviser le budget ordinaire" entre, d'une part, les "dépenses du Secrétariat", auxquelles tous les Etats Membres continueraient à contribuer, et, d'autre part, les "dépenses des opérations", qui "seraient financées par les Etats Membres qui les auraient approuvées et seraient prêts à les payer". L'auteur conclut par cette affirmation: "Les Nations Unies ne peuvent tenir longtemps au rythme actuel des recettes et des dépenses sans faire faillite. Lorsque l'Assemblée générale se réunira le 19 septembre" — l'article a été écrit au début de septembre —, "elle devra affronter la nécessité urgente de réduire l'opération du Congo. Après octobre, peut-être faudra-t-il liquider cette opération."

71. J'indiquerai qu'en parlant des dépenses inutiles, que l'on pourrait qualifier de stériles, faites par les Nations Unies, l'auteur de l'article du Times de Londres n'a pas parlé des dépenses entraînées par l'expédition de M. Fabregat qui a tenté de pénétrer illégalement au Sud-Ouest africain et qui, après l'échec de cette tentative, s'est promenée sur le reste du continent africain — aux frais des Nations Unies.

72. L'auteur de l'article que je viens de citer se préoccupe particulièrement de l'aspect financier alarmant de l'action des Nations Unies au Congo — tout comme les délégations qui se trouvent ici, j'en suis certain. Lorsque l'Assemblée générale a examiné la question l'an dernier à sa session extraordinaire, je l'ai mise en garde contre toute action précipitée. L'histoire des opérations des Nations Unies au Congo n'est pas réjouissante et nul ne sait comment elle finira.

73. Il y a eu en outre, récemment, l'action entreprise par les forces des Nations Unies contre le président Tshombé du Katanga. Au Katanga, la situation était relativement stable tant sur le plan politique que sur le plan économique. Au lieu de s'en féliciter, les forces militaires des Nations Unies, agissant en vertu de la résolution du Conseil de sécurité en date du 21 février 1961^{1/}, se sont abattues sur le Katanga, créant ainsi la situation même que l'Organisation était censée prévenir.

74. A la session extraordinaire de l'an dernier, j'ai déclaré à cette tribune qu'abstraction faite des doutes qui existaient sur le point de savoir si l'intervention des Nations Unies, qui était destinée surtout à rétablir l'ordre intérieur, était à tous égards justifiée, il se posait la question importante de savoir si les Nations Unies avaient le droit d'intervenir dans les conflits internes du Congo ou dans les conditions politiques de ce pays, ainsi que le prévoyait le projet de résolution soumis l'an dernier à l'Assemblée. J'ai dit alors: "Cela pose une autre question: le type d'Etat qui sera finalement instauré au Congo concerne-t-il le moins du monde notre organisation?" [862ème séance, par. 120.] J'ai évoqué le fait que les dirigeants de la province du Katanga avaient exprimé l'intention d'avoir des dispositions constitutionnelles différentes et j'ai dit alors: "Il s'agit là sans conteste d'une question que les Congolais seuls doivent trancher, et j'estime que leur décision ne devrait subir l'influence ni des résolutions de l'ONU ni de l'action de l'ONU ou de tout autre Etat." [Ibid.] Telle est l'opinion que j'ai exprimé il y a plus d'un an au nom de la délégation sud-africaine. Telle est toujours notre opinion et elle a été justifiée et renforcée encore par les événements récents au Katanga.

75. Une action militaire a été entreprise, manifestement, afin d'imposer au peuple katangais un certain système politique et, incidemment, de mettre la main sur les richesses minérales de cette province. Le but n'en était pas d'assurer le maintien de l'ordre, de sorte qu'elle allait à l'encontre de la résolution du Conseil de sécurité en date du 21 février 1961, qui, notamment, se déclarait convaincu que "la solution du problème du Congo est entre les mains du peuple congolais lui-même, à l'abri de toute ingérence de l'extérieur".

76. Au Katanga, je l'ai dit, la situation était relativement stable tant sur le plan politique que sur le plan économique. A la suite d'ordres que M. O'Brien a pris sur lui ou n'a pas pris sur lui de donner — qui le sait? — une action militaire a été déclenchée, que je suis enclin, personnellement, à qualifier d'agression, et qui a entraîné le chaos.

77. Lorsque j'ai parlé de cette question le 19 septembre 1960 [862ème séance, par. 122], j'ai dit que l'Afrique du Sud faisait des réserves sur le paiement des dépenses encourues au Congo. J'annonce aujourd'hui officiellement que l'Afrique du Sud n'est pas disposée à contribuer aux dépenses que les Nations Unies ont déjà effectuées ou effectueront au Congo.

78. A ce sujet, je me permets de rappeler à l'Assemblée que la République sud-africaine, à la différence d'autres Membres de l'Organisation, n'est en retard ni dans le versement de ses contributions annuelles à l'Organisation des Nations Unies, ni dans le versement de sa contribution à l'entretien des forces des Nations Unies dans la région de Suez.

^{1/} Documents officiels du Conseil de sécurité, seizième année, Supplément de janvier, février et mars 1961, document S/4741.

79. J'indiquerai, en passant, que le Gouvernement sud-africain nourrit de sérieux doutes quant à la question de savoir si les forces des Nations Unies doivent rester maintenues dans la région de Suez. On n'envisage certainement pas de les y maintenir indéfiniment et à tout jamais. J'ajoute qu'étant donné la situation financière difficile de l'Organisation, le moment semble venu de demander à ceux qui se déclarent en faveur de projets entraînant des dépenses extraordinaires de les financer et de ne pas se contenter simplement de voter pour ces projets à l'Assemblée.

80. En ma qualité de représentant d'un Etat africain, je désire évidemment passer en revue les événements qui se déroulent sur la scène africaine. Que se passe-t-il dans ce vaste continent, qui se trouve occuper une position stratégique entre l'Ouest et l'Est?

81. Ce qui frappe le plus dans les événements qui se sont produits en Afrique, c'est le grand nombre des territoires africains qui ont obtenu l'indépendance au cours des deux ou trois dernières années. Au début de 1958, il n'y avait en Afrique que trois Etats indépendants. Aujourd'hui, il y en a 28 et d'autres viendront bientôt grossir leurs rangs.

82. Il faut se réjouir de voir un pays obtenir son entière indépendance nationale, mais la question se pose inévitablement de savoir si le pays en question est prêt et apte à assumer les responsabilités de l'indépendance. Cette question s'est posée et elle se posera encore lors de l'examen de la question proposée par l'Union soviétique, qui demande que soit fixé le calendrier de l'accession à l'indépendance de tous les pays encore dépendants — à l'exception, bien entendu, des territoires que l'Union soviétique occupe elle-même.

83. En août de l'an dernier, une personnalité de l'envergure de sir Abubakar Baleva, premier ministre de la Nigéria, déclarait à New York, au cours d'une interview télévisée: "Je ne crois pas que les territoires non autonomes d'Afrique aient avantage à obtenir leur indépendance immédiatement. Je ne pense pas qu'ils aient suffisamment d'hommes qualifiés pour constituer les cadres de la fonction publique." Sir Abubakar parle d'expérience. Sous le régime d'"oppression coloniale", comme on le qualifie parfois, les Britanniques ont non seulement préparé la Nigéria à l'indépendance, mais ils ont bien voulu, lors de leur départ, y laisser de nombreux fonctionnaires et techniciens qui l'aident pendant ses premières années d'indépendance.

84. Après cette déclaration, on se demande si le premier ministre de la Nigéria approuve les mesures assez désinvoltes des Nations Unies qui ont arrêté et déporté les conseillers civils européens du président Tshombé au Katanga, lequel désirait — tout comme les Gouvernements du Ghana et de la Nigéria — conserver les services de conseillers qualifiés afin de maintenir la stabilité que l'économie n'avait pour ainsi dire pas cessé de connaître depuis que l'Assemblée générale avait décidé d'intervenir au Congo.

85. M. Ian McLeod, le nouveau "leader" de la Chambre des Communes, dont on ne peut certes pas dire qu'il soit hostile aux aspirations des Africains, déclarait récemment: "Le rythme auquel les événements se succèdent en Afrique suscite une grande anxiété... Je partage cette anxiété. Je pense que le rythme des événements en Afrique, ainsi que dans des territoires coloniaux en d'autres parties du monde, se précipite dangereusement."

86. Ceux qui mènent la campagne anticoloniale aux Etats-Unis, en Europe et aussi à l'Assemblée générale sont victimes de l'illusion fallacieuse que le régime parlementaire, qui est né en Angleterre et a été adopté par d'autres pays occidentaux, y compris les Etats-Unis d'Amérique, peut se greffer sur les us et coutumes des peuples africains ou être transplanté, dirai-je, sur le sol étranger des traditions millénaires de l'Afrique. Or, les choses ne se passent pas ainsi, ne serait-ce d'abord que parce que dans de nombreux pays d'Afrique les masses sont encore analphabètes et que, dans certains cas, elles sont invitées à voter pour un symbole, par exemple un animal, imprimé sur le bulletin de vote. De plus, même les Africains instruits ne semblent guère s'intéresser au système occidental des partis politiques qui rivalisent pour obtenir le pouvoir. C'est là une plante étrangère qui ne peut s'épanouir en terre africaine. Ce système a été critiqué récemment par Sobhuza II, chef suprême des Souazis, qui sont protégés par les Britanniques, ainsi que par M. Chimperbere, l'un des dirigeants du Nyassaland.

87. M. John Tettegah, secrétaire général du Congrès des syndicats du Ghana, a été non moins net lorsqu'il a déclaré en décembre dernier à une réunion tenue au Ghana: "L'Afrique n'a pas besoin d'un système parlementaire du genre de celui de Westminster, où deux partis politiques ou plus de deux se disputent le pouvoir... L'Afrique ne peut se permettre d'accepter des systèmes étrangers incompatibles avec le mode de vie des Africains, leurs pensées et leurs coutumes." En parlant ainsi, M. Tettegah se faisait l'interprète de son chef, M. Nkrumah, qui, peu après que son pays eut obtenu l'indépendance, s'est débarrassé de toute opposition parlementaire effective, avant de faire table rase des principes démocratiques qu'une série d'administrateurs et de gouverneurs britanniques avaient prêchés au Ghana. Il y a 10 jours seulement, de nouvelles mesures ont été prises pour faire du Ghana un Etat autoritaire. Le chef du Ghana flirte avec Moscou et Pékin. La Guinée, peu après avoir obtenu son indépendance, s'est mise à la remorque de Moscou. Le Mali semble suivre la même voie, dans laquelle d'autres vont sans doute s'engager eux aussi. Le Congo de Léopoldville (et non de Brazzaville) pourrait bien être le suivant. Lorsque les Etats-Unis et d'autres puissances occidentales, ces dernières années, ont pris l'initiative des attaques contre le colonialisme et ont préconisé l'accession des Etats africains à l'indépendance, ils ne se doutaient guère qu'ils ralliaient ainsi de futures recrues pour Moscou et Pékin!

88. Comme je vais le montrer par la suite, l'Afrique du Sud a tiré enseignement des erreurs commises par certaines puissances coloniales et elle a mis sur pied dans sa législation bantoue, pour les différents groupes ethniques bantous, un système d'autonomie qui, tout en respectant les principes démocratiques, tient compte de la tradition et de la coutume des Bantous.

89. Jetons un regard sur mon pays. La première chose qui frappe, c'est qu'alors que plusieurs autres pays d'Afrique (de l'ancienne République arabe unie et de l'Ethiopie au nord et du Ghana à l'ouest, jusqu'à la Rhodésie du Nord au centre-sud) sont en proie aux troubles et à l'agitation, une situation calme règne en Afrique du Sud, en dépit des efforts acharnés que des éléments subversifs, à Londres, à New York, à Accra et au Caire, agissant de concert avec des éléments subversifs en Afrique du Sud, déploient pour fomentier des troubles dans la République. L'activité

de ces organisations et des agitateurs bantous expatriés ne touche guère le Bantou sud-africain, qui lui préfère les conditions sociales satisfaisantes et le progrès économique.

90. A propos de la situation économique, je dois indiquer qu'un article récent du correspondant à Johannesburg d'un grand quotidien de New York, qui fait état d'un discours du Ministre des affaires économiques de la République sud-africaine, non seulement rend faussement compte du discours, mais encore donne une image déformée de la situation économique de l'Afrique du Sud. Le journaliste en question a coutume de transmettre des nouvelles tendancieuses d'Afrique du Sud.

91. Comme certains autres pays occidentaux, l'Afrique du Sud a vu ses réserves en devises diminuer. Pour enrayer cette baisse, l'Afrique du Sud a décidé d'exercer le droit qu'elle a, en tant que membre du Fonds monétaire international, d'effectuer certains tirages sur le Fonds. Comme il est de règle en pareil cas, elle a été autorisée à tirer immédiatement la moitié de la somme demandée. Nous savons qu'un membre influent du Fonds a exprimé par la suite des doutes quant au point de savoir si les conditions dans lesquelles se trouverait l'Afrique du Sud justifieraient l'autorisation de tirer ultérieurement la seconde tranche. J'ai le plaisir d'informer l'Assemblée et particulièrement ceux de ses membres qui étaient enclins à douter de la stabilité politique et économique de l'Afrique du Sud qu'il n'a pas été nécessaire de tirer même la première tranche, grâce à l'accroissement progressif des réserves monétaires et à la position économique fondamentalement saine de l'Afrique du Sud.

92. D'après les statistiques de l'Organisation des Nations Unies, le revenu annuel par habitant des seuls Bantous d'Afrique du Sud — abstraction faite, donc, des gens de couleur et des Indiens — a augmenté de plus de 64 p. 100 en cinq ans, de 1953 à 1958. Cette progression se poursuit régulièrement. Le Bantou habite une commune bantoue bien aménagée et vit dans un logement propre, doté du confort nécessaire, de la lumière électrique, de l'eau potable et d'installations sanitaires satisfaisantes.

93. A en juger par un article paru hier dans le New York World Telegram, nous avons lieu d'être satisfaits, en Afrique du Sud, de la façon dont nous pourvoyons aux besoins des travailleurs non blancs. Les enfants bantous reçoivent l'enseignement primaire et secondaire et les membres âgés de la communauté perçoivent une pension de vieillesse à la fin de chaque mois.

94. Les diminués physiques reçoivent des prestations médicales et sociales. Pour ce qui est des services médicaux et sociaux, du logement et de l'enseignement, l'Afrique du Sud dépense, par habitant non blanc, beaucoup plus, à peu près cinq à six fois plus, que n'importe quel autre Etat de tout le continent africain.

95. C'est le cas, en particulier, des services médicaux. L'hôpital Baragwanath, qui dessert la population bantoue et de couleur de Johannesburg et des environs seulement, est le plus grand et le mieux équipé du continent africain et, en fait, il compte parmi les meilleurs hôpitaux du monde. Il comprend 46 salles communes et 10 salles d'opération. Il a des lits pour 2 500 malades. L'hôpital emploie 182 médecins à plein temps, dont la moitié sont des spécialistes. Parmi eux on compte actuellement 15 médecins ban-

tous et leur nombre s'accroît progressivement. Il y a 1 000 infirmières bantoues et toutes les infirmières chefs de salle sont bantoues.

96. Chaque année, 600 000 Bantous y viennent en consultation. Aucun pays africain ne peut se targuer d'avoir un établissement hospitalier dont l'ampleur approche tant soit peu celle de cet hôpital, qui dessert les non-blancs d'une seule grande ville d'Afrique du Sud. Il existe aussi d'importants hôpitaux pour non-blancs dans beaucoup d'autres villes, notamment l'énorme hôpital Edouard-VIII, à Durban.

97. Naturellement, ces faits ne sont jamais révélés par les ennemis et les détracteurs de l'Afrique du Sud, qui, faussement, donnent à croire, comme ils l'ont fait ne serait-ce qu'au cours de la présente discussion générale, que les non-blancs sont maltraités et opprimés en Afrique du Sud et qu'ils doivent être "sauvés" par les Nations Unies.

98. J'ai dit qu'en Afrique du Sud les non-blancs sont associés à la croissance et à la prospérité du pays. J'ai indiqué aussi dans quelle mesure on y pourvoit aux besoins des Bantous en matière de logement et de services sociaux et médicaux.

99. Mais l'essor et l'industrialisation poussée de l'Afrique du Sud pourront être fort utiles également aux nouveaux Etats africains. A l'appui de cette affirmation, je citerai une déclaration faite le 20 août dernier par M. Tom Mboya, le chef africain du Kenya. Après avoir attaqué violemment l'Afrique du Sud à cause de ce qu'il appelle sa "politique de discrimination raciale", il a précisé:

"Avec son haut degré d'industrialisation, son progrès technique, sa main-d'œuvre, ses ressources et ses matériaux, l'Afrique du Sud pouvait être un pilier de la nouvelle Afrique indépendante. Les nouvelles nations d'Afrique l'auraient considérée comme une nation sœur et se seraient adressées à elle en premier lieu pour obtenir aide et conseils."

Non seulement M. Mboya a décrit exactement les réalisations de l'Afrique du Sud, mais encore il a exprimé l'opinion, que je fais entièrement mienne, que les nouveaux Etats d'Afrique pourraient se tourner vers l'Afrique du Sud pour obtenir une aide appréciable et des conseils dans les domaines industriel, scientifique et autres — à condition, naturellement, qu'ils désirent recevoir cette aide.

100. Moi-même, en ma qualité de Ministre des affaires étrangères, de même que le Premier Ministre et les anciens premiers ministres de mon pays, avons déjà eu l'occasion d'exprimer notre désir réel de coopérer avec d'autres Etats africains dans des domaines d'intérêt commun et de leur fournir les conseils et l'assistance pratique dont ils ont besoin, comme nous l'avons fait fréquemment par le canal de la Commission de coopération technique en Afrique au sud du Sahara (CCTA) et de la Fondation pour l'assistance mutuelle en Afrique au sud du Sahara (FAMA).

101. A maintes reprises et cette année encore nous avons volontiers donné suite à des demandes d'Etats et de territoires africains qui désiraient recevoir les vaccins et autres produits vétérinaires du célèbre Onderstepoort Veterinary Research Institute. Nous l'avons fait même lorsqu'il s'agissait de pays africains qui avaient adopté une attitude nettement hostile envers l'Afrique du Sud.

102. L'Afrique du Sud a joué un rôle prépondérant à la CCTA, et cependant, à la conférence d'Abidjan qui

a eu lieu cette année, plusieurs délégations africaines ont demandé que l'Afrique du Sud fût expulsée de cet organisme. Nous en sommes membre fondateur. Un des représentants quittait même la salle chaque fois que le représentant sud-africain participait à la discussion. La délégation sud-africaine a été en butte à la même hostilité lors de la session de la Commission économique pour l'Afrique qui s'est tenue à Addis-Abéba.

103. D'autre part, certains pays d'Afrique ont pris des mesures pour boycotter les importations en provenance d'Afrique du Sud, mais nous n'avons pas pris de mesures de rétorsion et ils continuent d'exporter librement leurs produits en Afrique du Sud.

104. M. Tom Mboya a tout à fait raison. L'Afrique du Sud peut donner aide et conseils aux autres Etats d'Afrique et elle est disposée à le faire, comme elle l'a fait par le passé. Pourquoi donc refuse-t-il l'assistance de l'Afrique du Sud?

105. J'ai déjà mentionné la raison qu'il a invoquée dans la première partie de sa déclaration, à savoir ce qu'il a appelé la politique de discrimination raciale de l'Afrique du Sud. Je me permettrai de dire que les dirigeants africains suivent, j'en suis sûr, ce qui se passe dans les autres parties du monde et savent, bien entendu, qu'une discrimination fondée sur la couleur ou la race se pratique dans certains pays occidentaux et aussi dans certains pays de l'Est qui sont Membres de cette organisation.

106. On répond en général à cela: "Oui, mais dans ces pays la discrimination et la ségrégation ne sont pas sanctionnées par la loi, comme c'est le cas en Afrique du Sud". Laissant de côté pour le moment la question de savoir si la politique sud-africaine de différenciation et de développement séparé est identique à la discrimination et la ségrégation pratiquées par d'autres pays, cette réponse n'apporte qu'un mince réconfort aux non-blancs qui vivent dans ces pays où ils sont victimes de la discrimination raciale et de la ségrégation. Se trouvent-ils bien en quoi que ce soit de ce que le gouvernement central d'un pays donné réprime la discrimination raciale, alors qu'elle est approuvée et tolérée dans ce même pays par les autorités des municipalités, des provinces et des Etats? Les dirigeants des délégations africaines à l'Assemblée ont-ils pris note de ce type "non officiel" de ségrégation raciale?

107. Et que dit-on de la négligence quasi criminelle dont certains sont coupables à l'égard des besoins des petites communautés non blanches de certains pays occidentaux? Pourquoi s'en prend-on à l'Afrique du Sud? Y a-t-il peut-être des considérations politiques, et surtout économiques et financières, qui poussent les dirigeants des Etats africains à fermer les yeux sur la discrimination fondée sur la couleur, la religion, la caste ou d'autres motifs, qui se pratique effectivement dans certains pays, alors qu'ils menacent l'Afrique du Sud de sanctions? Je tiens à dire à l'Assemblée, comme je l'ai déjà fait une fois, qu'il n'y a jamais eu dans l'histoire de l'Union sud-africaine, maintenant devenue la République sud-africaine, un seul cas d'attaque organisée des non-blancs par les blancs. Une fois de plus, je pose la question: pourquoi s'en prend-on à l'Afrique du Sud?

108. On se plaint surtout de ce que la forte majorité de non-blancs ne jouit pas de la pleine égalité politique avec les blancs, du fait que le principe de l'égalité de suffrage n'est pas appliqué. Nos détracteurs

et nos ennemis ne soutiennent pas sérieusement que les non-blancs d'Afrique du Sud sont opprimés — ils le disent, mais ils ne le pensent pas sérieusement — ou que leurs besoins en matière de logement, de services sociaux, d'enseignement, ne sont pas satisfaits. Au contraire, comme je l'ai déjà dit, l'Afrique du Sud a fait à cet égard bien plus pour les Bantous et les autres non-blancs que tout autre Etat du continent africain.

109. Pour bien comprendre la situation en Afrique du Sud, il faut tenir compte des faits fondamentaux que voici.

110. Premièrement, la population blanche d'Afrique du Sud est une population permanente dont les ancêtres se sont installés dans le pays il y a plus de trois siècles. Nous ne sommes pas des colons, comme on le soutient si souvent à tort. Nous ne pouvons retourner au pays de nos ancêtres. Nous y sommes des étrangers, tout comme les Roosevelt, les Eisenhower, les Diefenbaker et les Vanderbilt sont maintenant des étrangers au pays de leurs ancêtres.

111. Deuxièmement, les Bantous, les noirs d'Afrique du Sud, ne sont pas les habitants primitifs du pays. Leurs ancêtres, originaires de l'Afrique orientale ou centrale, ont émigré vers le sud et ont traversé le Limpopo à peu près au moment où les premiers colons hollandais arrivaient au Cap. A cette époque, les seuls habitants de l'extrémité australe de l'Afrique étaient des groupes nomades de Hottentots et de Bushmen. Les Bantous qui vivent aujourd'hui en Afrique du Sud n'ont donc pas plus de droits sur la pointe sud du continent africain que la population blanche.

112. Troisièmement, comme l'a fort justement dit M. Tom Mboya, l'Afrique du Sud est aujourd'hui un pays très développé et industrialisé, le plus industrialisé de tout le continent africain. Elle y est arrivée malgré des difficultés énormes, au prix de lourds sacrifices et grâce à l'initiative de Sud-Africains d'origine européenne. En fournissant la main-d'œuvre nécessaire, les non-blancs ont contribué de leur côté au développement du pays.

113. Quatrièmement, la population blanche d'Afrique du Sud s'entend dire par les délégations des pays d'Afrique et de certains pays d'Asie, et aussi par les délégations de certains pays occidentaux, que l'œuvre édiflée en trois siècles par leurs ancêtres et les générations successives de Sud-Africains blancs doit être mise sous l'autorité de la majorité non blanche. Telle serait la conséquence logique de la revendication d'une pleine égalité politique dans le même Etat. J'ajouterai alors qu'il peut y avoir pleine égalité politique si chacune des races peut suivre dans l'Etat son propre développement politique séparé, et que tel est le principe appliqué par le gouvernement actuel.

114. Est-ce que les Etats-Unis d'Amérique, le Canada, les pays d'Amérique latine — tous les pays où la colonisation a suivi au départ le même cours qu'en Afrique du Sud — seraient disposés, si le rapport des populations blanche et non blanche était le même qu'en Afrique du Sud, à remettre les rênes du pays à des majorités noires ou indiennes? Voilà, je crois, une question pertinente, qui appelle une réponse.

115. Pourquoi certains pays occidentaux où la population blanche est nombreuse prennent-ils des mesures pour limiter les contingents d'immigrants non blancs? Est-ce parce que ces pays connaissent déjà la lutte

raciale et qu'ils prennent en temps voulu des précautions pour empêcher qu'elle ne s'étende? Craignent-ils peut-être la formation de blocs politiques raciaux ou de groupes d'intérêt raciaux, particulièrement dans les grands centres? Je ne critique nullement ces pays qui prennent des précautions en temps voulu. Mais alors ces pays, et surtout leur presse et certains membres de leur clergé, devraient s'abstenir de critiquer et d'attaquer l'Afrique du Sud, qui prend les mêmes précautions qu'eux, et cela pour des raisons beaucoup plus valables et beaucoup plus urgentes.

116. Je voudrais rappeler à nos détracteurs et à nos ennemis que, si l'on considère qu'il y a discrimination dans le système de différenciation que pratique la République sud-africaine, ce système joue aussi contre les blancs. Les blancs ne sont pas autorisés à pénétrer dans les zones résidentielles bantoues sans un permis; ils n'ont pas le droit de se livrer au commerce dans les communes bantoues. De même, les blancs ne peuvent posséder de terres dans les territoires bantous et ils ne peuvent participer au fonctionnement de l'administration bantoue. En fin de compte, les blancs n'auront plus le droit de se livrer au commerce en territoire bantou.

117. Il y a également discrimination au détriment des blancs dans les territoires noirs, les territoires indigènes.

118. Qu'est-ce exactement que la politique sud-africaine d'apartheid, ce terme devenu presque un juron dans de nombreux pays? Parmi ceux qui attaquent l'Afrique du Sud, ceux qui l'ont fait encore au cours de la présente discussion générale, ceux qui la menacent de sanctions, combien en est-il qui ont une notion de ce qu'est notre politique? Bien peu d'entre eux savent que le mot apartheid est en fait l'abréviation de l'expression "aparte ontwikkeling", qui signifie "développement séparé" — l'accent étant mis sur le terme "développement".

119. Cette politique a été déformée de façon cruelle et j'ajouterai même de façon malveillante dans les nouvelles de presse qui ont paru dans les journaux de nombreux pays depuis plusieurs années. C'est sur la foi de cette description malveillante que se fondent ces attaques. J'ai parlé longuement de cet aspect de la campagne menée contre l'Afrique du Sud lorsque j'ai pris la parole à l'Assemblée générale l'an dernier et je n'ai pas l'intention de répéter ce que j'ai dit alors; j'en reste là.

120. La politique de développement séparé de la République sud-africaine n'est pas, comme on le croit bien souvent, une innovation du gouvernement actuel. Lorsque j'ai parlé à cette tribune il y a deux ans [811ème séance, par. 64], j'ai cité un discours prononcé il y a plus de 40 ans par le général Smuts, l'un des fondateurs de l'Organisation des Nations Unies, qui parlait de la pratique qui s'est établie en Afrique du Sud de donner aux indigènes — les Bantous — des institutions propres et parallèles aux nôtres. Dans ce discours, prononcé à Londres, le général Smuts a poursuivi:

"Il est inutile d'essayer de gouverner les noirs et les blancs selon un même système... En matière de propriété foncière et de formes de gouvernements, notre politique consiste à les maintenir séparés" — l'apartheid — "... Nous aurons donc en fin de compte, en Afrique du Sud, de vastes régions cultivées par des noirs et gouvernées par

des noirs... Alors que dans le reste du pays il y aura des blancs qui se gouverneront conformément aux principes européens généralement acceptés."

121. Cette politique de développement séparé qui est également connue sous le nom d'apartheid, est donc manifestement la politique traditionnelle de la République sud-africaine. Elle n'est pas une innovation et elle n'est pas, comme on le prétend généralement, une invention mauvaise du gouvernement actuel et notamment de l'actuel premier ministre, M. Verwoerd. C'est une politique qui sert aussi bien les intérêts de la population blanche que ceux de la population bantoue. Elle est destinée à protéger ce que les blancs ont édifié en plus de trois siècles, tout en tenant compte des aspirations politiques aussi bien que des traditions, de la culture et des besoins matériels des populations bantoues.

122. Le Bantu Self-Government Act, la loi sur l'autonomie bantoue, prévoit l'extension progressive des pouvoirs législatifs, judiciaires et administratifs des autorités bantoues dans leurs propres territoires. Il s'agit d'immenses territoires réservés pour être exploités et habités uniquement par les Bantous. Situés pour la plupart dans les régions les plus fertiles d'Afrique du Sud, ils ont été occupés volontairement par les Bantous qui, lors de l'arrivée des premiers immigrants néerlandais, y émigraient eux-mêmes, comme je l'ai dit, d'Afrique orientale et centrale. Ces territoires ont été par la suite réservés aux seuls Bantous. Non seulement les autorités appliquent à la lettre les lois interdisant aux blancs de se fixer dans ces territoires, mais encore elles ont exproprié de vastes étendues de terres adjacentes appartenant à des blancs et les ont remises aux Bantous. Grâce à cette loi sur l'autonomie bantoue, on a pu éviter les erreurs commises dans d'autres parties de l'Afrique où des territoires se sont développés trop rapidement et ont accédé à l'indépendance alors qu'ils n'étaient pas encore mûrs pour l'autonomie.

123. Cette loi a constitué, sur une base ethnique, huit groupes nationaux bantoux et a institué des autorités bantoues correspondantes. L'expérience acquise en Afrique du Sud et ailleurs sur le continent africain a montré que le démembrement et le mélange de groupes ethniques engendraient des conflits et des luttes intestines.

124. Dans le cadre de ce système d'autonomie, les Bantous ont porté le nombre de leurs conseils de gouvernements d'environ 60 en 1951 à 445 en 1961; dans le même temps, le nombre des membres de ces conseils passait de 300 à 6 550. Cela montre non seulement que le système est démocratique, mais encore qu'il a été bien accepté par les Bantous, malgré les tentatives qu'ont faites les organisations subversives et les agitateurs blancs pour discréditer cette politique et fomenter des troubles.

125. La politique de l'Afrique du Sud n'est pas, comme on le soutient parfois, la politique du "retour à la tribu" ou du "retour à la brousse". Le but en est de commencer par un système de gouvernement qui se fonde sur la coutume et la tradition bantoues, puis de le développer en introduisant progressivement un régime d'autonomie pleinement représentatif.

126. Je ne veux pas citer de témoignages — cela prendrait trop de temps —, mais je dirai que les chefs des autorités territoriales bantoues que je vais mentionner ont, au cours des dernières années, déclaré publiquement qu'ils souscrivaient sans réserve

à la politique de développement séparé du gouvernement, et exprimé leur satisfaction des mesures prises pour développer l'autonomie dans les diverses régions ethniques bantoues. Ce sont les chefs suivants: le chef Botha Sigeau, chef territorial président de l'Autorité territoriale du Transkei; le chef M. C. Chuene, président de l'Autorité régionale de Pietersburg; régent P. M. Shilubane de l'Autorité tribale de Banuna; Cyprian Bhekuzulu, chef suprême des Zoulous, race bantoue bien connue; Victor Poto, chef suprême du Pondoland occidental.

127. Le plus intéressant de ces témoignages est celui du chef des Bantous de l'Ovamboland, au Sud-Ouest africain, qui a déclaré en août dernier:

"Les Ukuanyama" — c'est le nom de ces populations — "n'ont jamais été trahis par le Gouvernement de l'Union et ont conservé leur pays intact. Cela est vrai de l'ensemble de l'Ovamboland et, après les 40 ans d'administration de l'Union, la grande majorité de la population ne demande qu'à voir ce régime continuer, malgré l'agitation que des éléments impatientes de changement, peu nombreux et non représentatifs, fomentent chez nous et à l'étranger."

Ce témoignage, cette déclaration, émanant d'un chef éminent de l'Ovamboland, au Sud-Ouest africain, apporte une véritable réponse à M. Fabregat et à ses collègues du Comité du Sud-Ouest africain qui ont été gravement induits en erreur par une poignée d'agitateurs du Sud-Ouest africain.

128. Il y a quelques instants, j'ai cité les déclarations faites par des dirigeants africains pour montrer que le système occidental de gouvernement parlementaire ne peut tout simplement pas être transplanté sur le sol africain. Cette constatation est corroborée par les déclarations des chefs bantous que je viens de mentionner. En Afrique du Sud, avec l'expérience et la connaissance de la vie et des traditions bantoues que nous avons acquises pendant plus de deux siècles, nous nous sommes toujours rendu compte de ce fait, qui est à la base de la politique que nous avons mise sur pied et grâce à laquelle nous pourrions finalement donner à nos concitoyens bantous la pleine autonomie sur leurs terres respectives, conformément à leurs propres coutumes et traditions, et c'est cette politique qui correspond le mieux à leur conception des choses, à leur culture et à leur tempérament.

129. Une Société bantoue pour le développement industriel a été créée pour établir des industries dans les régions bantoues. Le Gouvernement de la République lui fournit les capitaux nécessaires au départ et continuera de lui apporter une aide financière. Ces industries appartiendront finalement intégralement aux Bantous eux-mêmes, qui les dirigeront. J'entends souligner ici — et c'est important — que ces industries ne seront pas, comme c'est le cas dans certains territoires africains, entre les mains d'intérêts financiers étrangers qui empochent les bénéfices en même temps qu'ils portent atteinte à l'indépendance politique de ces Etats.

130. On crée également à proximité des frontières de ces territoires sous autorité bantoue des industries qui procurent du travail aux Bantous qui, de l'autre côté de la frontière, vivent dans leur propre pays, où ils ont leur famille, leur maison et leur propre forme de gouvernement.

131. Le Gouvernement de la République assume entre-temps la charge et les dépenses entraînées

par la mise en valeur des territoires bantous, à savoir des travaux d'irrigation, de clôture et de lutte contre l'érosion des sols. Les jeunes Bantous apprennent les méthodes agricoles les plus modernes et reçoivent du bétail sélectionné pour améliorer leur cheptel. J'ajouterai que les régions bantoues ne sont nullement moins bonnes que les régions habitées par les blancs et qu'elles sont même supérieures dans certains cas, et pourront faire vivre plus d'habitants par hectare que dans la plupart des autres parties de l'Afrique du Sud.

132. Un commissaire général nommé pour chacun des groupes ethniques assure la liaison entre le Gouvernement de la République et l'autorité territoriale compétente. Il doit vivre au siège de l'autorité territoriale et il a pour mission de faire connaître au gouvernement central les besoins politiques, économiques et sociaux du groupe ethnique dont il s'occupe. Il convient de souligner que le commissaire général n'est pas un administrateur, mais qu'il a un poste analogue à celui d'un ambassadeur auprès d'un autre pays.

133. J'ajouterai ici que, pour accélérer le transfert des fonctions administratives et judiciaires aux dirigeants reconnus des Bantous, des écoles spéciales ont été créées dans les différentes régions ethniques — et l'on continue à en créer de nouvelles — pour former aux méthodes d'administration modernes, ainsi qu'aux sciences économiques et commerciales, des jeunes gens capables de devenir les chefs de leur peuple. Ce sont là des faits qu'ignorent ceux qui attaquent l'Afrique du Sud.

134. Je passe maintenant à la situation des Bantous qui vivent dans les villes. Il y a 2 millions et demi de Bantous qui travaillent et vivent dans les zones urbaines européennes. En outre, 3 millions de Bantous sont disséminés dans d'autres zones européennes. On a demandé ici et ailleurs qu'ils jouissent d'une entière égalité politique avec les blancs. J'ai déjà expliqué que le Bantou qui vit dans les zones réservées aux blancs conserve son droit de vote dans sa région autonome d'origine et qu'il peut y retourner pour y exercer ce droit, comme le font beaucoup des 400 000 Bantous originaires du Protectorat britannique voisin du Bassoutoland qui travaillent dans la République. En passant, je signale qu'il y a environ 1 350 000 Bantous qui ne sont pas d'origine sud-africaine. Notre politique tend à maintenir l'unité de chacun des groupes ethniques bantous, que leurs membres vivent dans leur territoire ou dans les zones urbaines. Nous considérons les Bantous qui vivent dans la zone européenne comme faisant partie de leur communauté ethnique particulière en territoire bantou. Les Bantous sont conscients des avantages que leur vaut cette politique, qui renforce la coopération avec le gouvernement dans la zone européenne.

135. On admet toutefois qu'il faut prendre des dispositions pour que les Bantous vivant dans les grandes villes puissent avoir leur mot à dire dans les affaires municipales et autres affaires locales qui touchent à leurs conditions de vie. Le système des conseils consultatifs, qui est pratiqué depuis des dizaines d'années, a été étendu récemment, de sorte que les Bantous des zones urbaines résidentielles pourront constituer désormais des conseils urbains qui auront des fonctions et des responsabilités précises.

136. Toujours à propos des Bantous urbains, je tiens à répéter que les 1 350 000 Bantous des ter-

ritoires voisins qui sont venus s'installer en Afrique du Sud ne se préoccupent apparemment pas de l'oppression dont on affirme qu'ils sont victimes. Au contraire, ils bénéficient eux-aussi des nombreuses prestations — notamment les services sociaux et médicaux, le logement et l'enseignement — que le Gouvernement sud-africain et les autorités municipales fournissent aux citoyens non blancs de la République. Le passage constant d'indigènes d'autres territoires voisins de l'Afrique du Sud qui viennent se faire "opprimer" chez nous n'est pas sans nous poser des problèmes.

137. On entend beaucoup parler de l'analphabétisme et on lit beaucoup de choses à ce sujet. Ce n'est pas un problème purement africain. On le retrouve dans beaucoup de pays occidentaux et il se pose aussi, me suis-je laissé dire, au Moyen-Orient et dans certains pays asiatiques. Je n'ai guère besoin de rappeler à l'Assemblée quelles sont les conditions dans beaucoup des pays indépendants d'Afrique. Sachant par expérience comment on propage des renseignements faux sur mon propre pays, je n'accepte pas sans réserve tout ce que je lis au sujet des autres. Il est toutefois intéressant de constater que plusieurs ouvrages dus à des auteurs qui parlent en connaissance de cause de la situation dans deux des plus anciens Etats indépendants d'Afrique, le Libéria et l'Ethiopie, font état des conditions de vie épouvantables et de l'analphabétisme des masses dans ces Etats. Fait plus intéressant encore, ce sont ces deux Etats qui ont intenté devant la Cour internationale de Justice une action contre l'Afrique du Sud, dans laquelle ils accusent notamment la République de n'avoir pas fait tout ce qui était possible pour le bien-être des habitants du Sud-Ouest africain!

138. En toute justice, je dois faire remarquer que l'analphabétisme n'est pas le propre du Libéria et de l'Ethiopie seulement. D'après une carte de l'analphabétisme dans le monde, seuls quelques Etats ou territoires africains ont un taux d'analphabétisme inférieur à 80 p. 100. Je me permets d'ajouter que le chiffre est bien inférieur pour les Bantous d'Afrique du Sud, à savoir 65 p. 100.

139. L'enseignement des Bantous fait de grands progrès et l'Afrique du Sud l'emporte nettement dans ce domaine sur la plupart des autres pays africains. Le succès obtenu tient à ce que l'on a mis sur pied un système d'enseignement qui tient compte du fait que les méthodes pédagogiques conçues pour les enfants européens ou américains ne peuvent s'appliquer aux enfants africains qui ont grandi dans des conditions totalement différentes. Dans la plupart des cas, ces enfants ne connaissent que les valeurs, les intérêts et les mœurs que leur a inculqués leur mère bantoue et, le plus souvent, ils vivent dans un milieu qui en est encore au premier stade de la civilisation. Trop souvent, les missionnaires d'Europe ou d'Amérique ont tenté de transplanter leurs systèmes d'enseignement dans les pays d'Afrique et ils n'ont obtenu que des résultats très médiocres. L'Afrique du Sud s'est gardée d'une telle erreur et, avec le système qu'elle applique, environ 80 p. 100 des enfants bantous âgés de moins de 14 ans vont en classe dans 7 412 écoles primaires. Il y a huit ans, la proportion n'était que de 58 p. 100.

140. Des progrès analogues ont été accomplis aussi dans les écoles secondaires ou supérieures que fréquentent près de 50 000 élèves; il existe 48 écoles normales, qui forment 4 500 instituteurs, et 30 écoles

techniques, où 1 850 jeunes bantous reçoivent une formation; 27 800 maîtres, dont 1 p. 100 de blancs seulement, enseignent dans les écoles bantoues. Cette année, 10 500 élèves bantous au moins se présenteront au certificat d'études et 2 000 à l'examen d'admission à l'université.

141. Dans le domaine de l'enseignement supérieur également, les progrès sont considérables. Il existe trois universités bantoues, où 1 580 étudiants sont inscrits actuellement.

142. Conformément à la politique de développement séparé appliquée en Afrique du Sud, les écoles primaires et secondaires sont gérées par les parents bantous — et non par des blancs —, qui font partie de 500 conseils scolaires et 4 500 comités scolaires.

143. Enfin, il y a également des écoles bantoues d'agriculture, où les Bantous apprennent à améliorer leurs méthodes de culture.

144. Je crois que les progrès qui ont été accomplis en Afrique du Sud dans le domaine de l'enseignement primaire, secondaire et universitaire bantou l'emportent de beaucoup sur ceux de n'importe quel Etat ou territoire africain. Cependant, les dirigeants de ces Etats accusent le Gouvernement sud-africain de négliger ou même d'opprimer le peuple bantou.

145. J'ai parlé de la situation politique et économique qui règne dans la plupart des Etats et territoires du centre et du nord de l'Afrique — situation qui se caractérise par les troubles politiques et l'instabilité économique. Au contraire, l'Afrique du Sud connaît la paix, la prospérité et la stabilité économique, malgré les efforts que des agitateurs et des éléments subversifs déploient à l'intérieur et à l'extérieur du pays pour fomentér des troubles parmi les non-blancs et nuire à l'économie sud-africaine. A l'intérieur de l'Afrique du Sud, il y a des organisations subversives bantoues qui sont aidées et encouragées par certaines organisations ultra-libérales d'outre-mer, comme le Comité américain pour l'Afrique, à New York, l'Action chrétienne, à Londres, et aussi par certains organes de la presse de ces pays. Elles reçoivent de plus l'appui actif des dirigeants de certains Etats africains. Ce qu'il y a d'intéressant dans ces encouragements, c'est qu'ils semblent être un élément important dans la lutte serrée entre certains dirigeants qui aspirent à jouer un rôle de premier plan à la tête des Etats africains. Se disputant cet honneur, ils s'imaginent que c'est celui qui attaque le plus durement l'Afrique du Sud qui aura le plus de chance de gagner les faveurs des petits Etats africains. Ces dirigeants ne se préoccupent certes guère des Bantous d'Afrique du Sud, car ils savent qu'ils sont bien mieux pourvus et bien mieux traités que les masses de leur propre pays.

146. Nous sommes fermement convaincus que la voie dans laquelle nous nous sommes engagés en Afrique du Sud permettra de résoudre en définitive le problème des relations entre race blanche et races non blanches de notre pays. Notre politique consiste à confier progressivement aux Bantous l'administration de leurs propres terres et, par le truchement des conseils urbains, à permettre aux Bantous des villes d'améliorer leur bien-être matériel et social. Des mesures analogues ont été prises et seront étendues en faveur des gens de couleur et des populations indiennes. En même temps, cette politique assure aux Sud-Africains d'origine européenne la haute main sur la patrie que leurs ancêtres et les générations

successives de Sud-Africains blancs ont défrichée et mise en valeur depuis trois siècles.

147. En conclusion, je tiens à dire que nous estimons que cette politique de coexistence pacifique, mais séparée, apportera une solution à nos problèmes raciaux et assurera le bonheur et la prospérité de tous les Sud-Africains, blancs, noirs, de couleur et indiens.

148. Tout ce que nous demandons, c'est que l'on nous laisse poursuivre notre politique de protection des intérêts de notre population bantoue et de nos autres populations non blanches à l'abri de toute ingérence extérieure, que ce soit des pays de l'Ouest, de l'Est ou d'Afrique.

149. Le **PRESIDENT**: A titre exceptionnel, et vu les circonstances particulières, je vais donner la parole au représentant du Ghana pour faire usage de son droit de réponse; ensuite, je donnerai la parole au représentant du Costa Rica.

150. Auparavant, je donne la parole au représentant du Libéria pour une motion d'ordre.

151. M. Henry Ford **COOPER** (Liberia) [traduit de l'anglais]: Etant donné que l'Assemblée générale est maîtresse de sa procédure, je propose que tout le discours du représentant de l'Afrique du Sud soit supprimé du compte rendu officiel. Il constitue une insulte pour chacun des Africains qui sont ici et non seulement pour chaque Africain, mais pour tout homme intelligent. Ce discours n'est qu'inventions; venir nous dire que les tribus bantoues d'Afrique approuvent tout ce que fait le Gouvernement sud-africain dépasse l'entendement.

152. Cela me rappelle l'histoire d'un petit garçon qui demandait à son père pourquoi, sur toutes les images représentant un lion et un homme, l'homme tuait toujours le lion. Le père répondit: "Remarque bien que c'est l'homme qui dessine l'image, mais si un jour le lion a l'occasion de dessiner, tu verras ce qui se passera." C'est également ce que je dirai dans le cas de l'Afrique du Sud.

153. Le **PRESIDENT**: Puis-je demander au représentant du Libéria s'il s'agit d'une proposition formelle que je dois soumettre au vote? Il me semble que le représentant du Libéria vient de répondre affirmativement.

154. Je donne la parole au représentant de l'Ethiopie sur la motion d'ordre présentée par le représentant du Libéria.

155. M. **GEBRE-EGZY** (Ethiopia) [traduit de l'anglais]: Le représentant du Libéria, M. Cooper, m'évite d'avoir à prendre le temps de l'Assemblée pour répondre dans le détail à un représentant raciste. Cependant, pour que personne ne s'y trompe, permettez-moi de dire que tout ce qu'il a dit est faux. Je me vois dans l'obligation de dire que toutes les déclarations du représentant de l'Afrique du Sud, du commencement à la fin, étaient destinées à détourner l'attention du véritable problème qui se pose dans ce pays lui-même. Outre qu'il s'est livré à des comparaisons qui n'ont absolument aucune valeur, il a jugé bon de nous insulter tous. Puisque ma délégation peut se dispenser de répondre au représentant de l'Afrique du Sud — ce qui, soit dit en passant, ne servirait à rien, car il a l'esprit hermétiquement fermé —, j'appuie sans réserve la proposition du Libéria.

156. Le **PRESIDENT**: Quelqu'un désire-t-il prendre la parole sur la proposition faite par le représentant

du Libéria, tendant à ne pas faire figurer au compte rendu la déclaration du représentant de l'Afrique du Sud?

157. La parole est au représentant du Ghana sur la proposition du Libéria.

158. M. **ADJEI** (Ghana) [traduit de l'anglais]: Je tiens à dire tout de suite que j'appuie la proposition du représentant du Libéria. Je n'aurais pas cru que le représentant d'un Etat Membre pût utiliser cette tribune pour lancer de telles invectives et ravalier nos débats au niveau où vient de les abaisser le Ministre des affaires étrangères d'Afrique du Sud. Cela donne évidemment la preuve très nette du genre de mentalité qui règne maintenant dans l'Union sud-africaine, qui se pare du titre de République sud-africaine.

159. Je ne voudrais pas m'étendre longuement, mais le Ministre des affaires étrangères d'Afrique du Sud a fait allusion à la déclaration que j'ai faite ici le 26 septembre [1015ème séance]. Dans cette déclaration, j'ai dit très nettement qu'un certain danger commençait à se faire jour, d'abord de façon imperceptible, puis de manière tout à fait manifeste. C'est que l'Union sud-africaine, qui se veut une république — qualité que nous lui contestons —, a, pour la première fois dans l'histoire de l'Organisation, inauguré une pratique qui constitue à notre avis un précédent très dangereux. L'Union sud-africaine a qualifié de "répréhensible et obscène" un discours fait par un représentant d'un Etat Membre à cette assemblée. C'est là le point important, et j'ai dit dans ma déclaration que le Gouvernement sud-africain avait expressément classé le discours que notre président, l'Osagyefo Kwame Nkrumah, avait fait devant l'Assemblée le 23 septembre dernier, comme "publication répréhensible". J'ai ajouté que ce discours du président Nkrumah figurait dans le document officiel des Nations Unies portant la cote A/PV.869^{2/}.

160. Quiconque est trouvé, sur le territoire de l'Union sud-africaine, en possession d'un exemplaire de ce document des Nations Unies commet un délit et peut être condamné de ce chef à une amende de 1 000 livres, soit à peu près 3 000 dollars, et à une peine d'emprisonnement d'une durée ne dépassant pas cinq ans, ou à l'une de ces deux peines seulement.

161. M. Louw, ministre des affaires étrangères d'Afrique du Sud, a essayé de donner le change aux représentants qui sont ici. Il a parlé de la brochure — dont j'ai un exemplaire — qui a été distribuée par la délégation du Ghana. Il est exact que la délégation du Ghana a fait imprimer l'allocution du président Nkrumah, avant même qu'il ne la prononçât ici, afin que les représentants à l'Assemblée en eussent un exemplaire. La brochure a été imprimée à la fois en anglais et en français.

162. Il est exact que des exemplaires de ce document diffusé par la délégation du Ghana ont pénétré en Union sud-africaine, mais il ne s'agit pas de cela. La Government Gazette, le journal officiel dont j'ai parlé dans ma déclaration du 26 septembre, comme M. Louw, ministre des affaires étrangères d'Afrique du Sud, l'a en fait reconnu, portait clairement:

"Aux termes du paragraphe 3 de l'article 21 du Customs Act, 1955 (loi No 55 de 1955) [loi de 1955 sur les douanes], moi, Johannes De Klerk, ministre

^{2/} Documents officiels de l'Assemblée générale, quinzième session, séances plénières, 869ème séance.

de l'intérieur, déclare que les publications mentionnées ci-dessous sont indécentes, obscènes ou répréhensibles^{3/}."

Les documents sont énumérés ensuite et le premier de la liste — je tiens à souligner qu'il s'agit de la Government Gazette officielle d'Afrique du Sud — est:

"Allocution de l'Osagyefo Kwame Nkrumah, président de la République du Ghana, à la quinzième session de l'Assemblée générale des Nations Unies, 23 septembre 1960."

163. La Government Gazette d'Afrique du Sud n'a pas mentionné le document que j'ai en main, exemplaire imprimé du discours que le président Nkrumah a fait à l'Assemblée l'an dernier. La Government Gazette n'a pas visé non plus le document des Nations Unies dont j'ai parlé: le document A/PV.869. La Government Gazette officielle d'Afrique du Sud porte très clairement — et même un enfant pourrait en comprendre l'anglais très simple — "Allocution de l'Osagyefo Kwame Nkrumah, président de la République du Ghana... Quiconque est trouvé en possession du texte de cette allocution..." — la Gazette ne dit pas: "Quiconque est trouvé en possession du texte de l'allocution du président Nkrumah distribué par la délégation du Ghana", ou "Quiconque est trouvé en possession du texte de l'allocution du président Nkrumah tel qu'il a été consigné au compte rendu officiel des Nations Unies" — la Gazette vise simplement l'allocution de l'Osagyefo Kwame Nkrumah, président de la République du Ghana, en date du 23 septembre 1960, quel que soit le document dans lequel elle est reproduite. Dans ma déclaration, j'ai bien précisé que cette disposition visait n'importe quel document contenant le texte du discours du président Nkrumah.

164. Il est exact que le document officiel de l'Assemblée générale ne contient pas seulement le discours de M. Nkrumah. Il contient aussi des discours prononcés par des représentants d'autres Etats Membres. Mais quiconque détient un document quelconque concernant le discours que le président Nkrumah a fait à l'Assemblée — que ce soit un document des Nations Unies ou un document distribué par la délégation du Ghana — commet un délit. Et ce document quel qu'il soit et quelle qu'en soit l'origine — et, je le répète, qu'il s'agisse du compte rendu officiel des Nations Unies ou du texte imprimé diffusé par la délégation du Ghana — est "obscène", est "indécent" et est classé comme "document répréhensible".

165. A notre avis il y a là un danger pour les Nations Unies. C'est de l'impudence, de la part d'un Etat Membre, que de qualifier un discours fait par le représentant d'un autre Etat Membre devant l'Assemblée d'obscène, d'indécent et de répréhensible, et, à notre avis, il est grave que l'Union sud-africaine déclare "obscène", "indécent" et "répréhensible" un document des Nations Unies ou n'importe quel document contenant le texte d'un discours prononcé par un représentant devant l'Assemblée.

166. Voilà pourquoi, d'accord avec mon ami le Ministre des affaires étrangères du Sénégal, je déclare au nom de la délégation du Ghana que l'Assemblée est en droit de demander à M. Louw, représentant de l'Union sud-africaine, de revenir à cette tribune afin de soutenir les motifs pour lesquels il

n'y aurait pas lieu d'expulser des Nations Unies l'Union sud-africaine et sa délégation.

167. M. Louw a fait d'autres déclarations absurdes et je ne m'abaisserai pas à son niveau pour lui répondre. Il parle du Ghana comme d'un Etat autoritaire. Tout ce que je dirai à M. Louw, c'est qu'il devrait venir au Ghana pour voir ce qui s'y passe. Le Ghana est peut-être aujourd'hui le seul pays au monde où des hommes de races différentes vivent côte à côte dans la paix, l'harmonie et la tranquillité; et je tiens compte, certes, d'autres pays, comme le Brésil, en Amérique du Sud, et ailleurs.

168. Que M. Louw vienne au Ghana pour y apprendre ce que c'est que de vivre entre êtres humains. Il comprendra qu'il n'y a pas au Ghana de loi qui impose la ségrégation des êtres humains selon la race ou la couleur. Il n'y a pas de loi exigeant que des êtres humains soient porteurs de laissez-passer pour vaquer librement à leurs occupations normales. M. Louw et ses collègues d'Afrique du Sud ont beaucoup à apprendre. Les Etats africains peuvent leur donner bien des leçons s'ils sont prêts à les apprendre. Mais peut-être l'intelligence leur fait-elle défaut.

169. Le PRESIDENT: Je donne la parole au représentant de l'Australie, sur une motion d'ordre.

170. M. PLIMSOLL (Australie) [traduit de l'anglais]: Nous venons d'entendre une proposition très importante du représentant du Libéria. Avant d'énoncer ma motion d'ordre, vous me permettrez d'exposer très rapidement ma propre position, pour écarter tout malentendu. La proposition du représentant du Libéria consiste à demander que le discours qui vient d'être fait par le Ministre des affaires extérieures d'Afrique du Sud soit supprimé du compte rendu. Le motif en est que le Ministre sud-africain a exprimé des opinions qui non seulement se heurtent à l'opposition radicale de la plupart des représentants ici présents, mais encore blessent leur conscience.

171. Quant à la délégation australienne, elle a précisé en maintes occasions que de nombreux éléments fondamentaux de la politique de l'Afrique du Sud ne recueillent pas son approbation. Cependant, la proposition du représentant du Libéria est lourde de conséquences en ce qui concerne non pas l'Afrique du Sud, mais notre position à tous sur toutes questions. L'adoption de cette proposition aurait un double effet. Elle créerait un précédent d'après lequel la déclaration du représentant d'un gouvernement souverain à cette organisation pourrait être supprimée du compte rendu pour la seule raison que d'autres Etats Membres de l'Organisation s'y opposeraient.

172. C'est une mesure très grave. De nombreuses déclarations ont été faites ici, auxquelles la plupart d'entre nous ne souscrivaient pas. Il est arrivé qu'elles aient été faites en des termes très virulents, parfois même en des termes insultants pour certaines personnes. Mais, sauf dans les cas où le Président a rappelé l'orateur à l'ordre, ces déclarations n'ont pas été rayées du compte rendu. Or, si nous adoptons cette proposition, qui est sans précédent en séance plénière, nous aurons rayé une déclaration parce que nous n'étions pas d'accord avec celui qui l'a faite. Nous aurons rayé la déclaration d'un gouvernement souverain et il importe au plus haut point que nous y réfléchissions. Si nous nous opposons à quelque chose, nous avons la possibilité d'agir quant au fond en participant au débat.

^{3/} Union sud-africaine, Government Gazette, vol. CCIV, No 6694 (26 mai 1961), p. 9.

173. En fait, la plus grande partie de ce que le Ministre des affaires extérieures d'Afrique du Sud n'aurait pas dit aujourd'hui se rapporte à des questions inscrites, à des titres divers, à l'ordre du jour de l'Assemblée, qui pourra se prononcer sur le fond de ces questions lorsque les divers points seront mis en discussion. En fait, elle dispose ainsi d'un moyen plus efficace pour exprimer une opinion.

174. La deuxième considération que je voudrais faire valoir est la suivante. Lorsque les Nations Unies examinent une question, elles doivent absolument connaître la position des parties en cause, quelle que soit la question examinée. Pour critiquer la position de l'Afrique du Sud, il faut entendre exposer quelle est la position de l'Afrique du Sud. Pour illustrer un peu crûment peut-être la situation à l'intention de certains des représentants qui siègent ici, comment peut-on attaquer la déclaration du Gouvernement sud-africain si cette déclaration ne figure pas au compte rendu, si elle en a été rayée?

175. A mon avis, ce sont là des considérations importantes qui dépassent de beaucoup la question de savoir si nous approuvons ou non la politique du Gouvernement sud-africain. Je crois qu'il convient de les peser soigneusement. Je remarque qu'il est maintenant 13 h 25, que de nombreux chefs de délégation et représentants permanents sont absents et je crois que cette question, qui revêt beaucoup d'importance pour tout le fonctionnement des Nations Unies — non pas dans le présent, mais dans l'avenir —, mérite réflexion. C'est pourquoi j'aimerais que l'on ajourne la décision; je pense que le représentant du Libéria, qui a lui-même beaucoup d'expérience en la matière, pourrait accepter que l'examen de cette question fondamentale soit ajourné à une prochaine séance et il pourrait sans doute reprendre sa motion ultérieurement. Si cette motion est mise aux voix maintenant, je serai au regret de ne pas pouvoir la voter; il s'agit d'une décision de caractère fondamental touchant à tout le fonctionnement de l'Organisation et qui ne se rapporte pas seulement à l'Afrique du Sud.

176. Le PRESIDENT: Le représentant du Libéria accepte-t-il la proposition que vient de faire le représentant de l'Australie, tendant à surseoir à la décision à prendre sur sa motion d'ordre jusqu'à une séance ultérieure?

177. M. Henry Ford COOPER (Libéria) [traduit de l'anglais]: Malheureusement, je ne puis être d'accord avec le représentant de l'Australie. Nous avons affaire à un pays qui a défié toutes les résolutions des Nations Unies, toutes les décisions prises ici. Si tout va si bien en Afrique du Sud, pourquoi ne pas autoriser une délégation des Nations Unies à s'y rendre?

178. Le représentant de l'Australie a dit que le discours en question doit figurer au compte rendu, faute de quoi il ne serait pas possible d'y répondre. Mais si le discours ne figure pas au compte rendu, nous n'avons pas besoin d'y répondre. Il n'y a pas matière à réponse. En ce qui concerne mon gouvernement, je serais reconnaissant au Président de bien vouloir mettre la motion aux voix.

179. Le PRESIDENT: Ainsi donc, le représentant du Libéria insiste pour que le Président mette sa motion aux voix. Etant donné qu'il s'agit d'une motion d'ordre, je me permettrai de ne donner la parole qu'aux orateurs qui désirent s'exprimer sur la motion elle-même. L'exercice du droit de réponse viendra par la suite.

180. Je donne la parole au représentant de l'Uruguay sur la motion d'ordre.

181. M. RODRIGUEZ FABREGAT (Uruguay) [traduit de l'espagnol]: J'ai demandé au Président de me permettre de monter à la tribune, avec l'accord de ma délégation, parce que je suis président du Comité du Sud-Ouest africain, institué par l'Assemblée générale. En fait, je voudrais traiter deux questions: l'une, conformément au règlement intérieur, touche à mon droit de réponse en qualité de président du Comité du Sud-Ouest africain; l'autre touche à la question que le Président soumet à notre examen, à savoir la proposition du représentant du Libéria.

182. Si j'ai bien compris, notre collègue du Libéria propose de ne pas faire figurer au compte rendu de la séance d'aujourd'hui le discours qu'a prononcé le Ministre des affaires extérieures du Gouvernement sud-africain, qui est en même temps le gouvernement de la Puissance mandataire chargée du territoire sous juridiction internationale qui porte le nom de Territoire du Sud-Ouest africain. En l'occurrence, je ne puis approuver la proposition du représentant du Libéria. Je ne puis l'approuver pour diverses raisons. D'abord pour une raison de principe: les comptes rendus doivent être le reflet exact de nos débats et, comme l'a dit il y a un instant le représentant de l'Australie, les voix qui se font entendre ici sont les voix des gouvernements d'Etats Membres, qui expriment leur opinion en tant que tels au sein de l'Assemblée générale. C'est là une des raisons. L'autre raison, que je tiens à indiquer ici en mon propre nom et également en ma qualité de président du Comité du Sud-Ouest africain, est la suivante: j'estime bon, utile et nécessaire que le discours du Ministre des affaires extérieures du Gouvernement sud-africain que nous avons entendu ici ce matin figure au procès-verbal. Il constitue un nouveau plaidoyer pour le régime d'apartheid. Le voix qui s'est fait entendre s'élève face à la conscience du monde. Ce qu'a dit le représentant du Gouvernement sud-africain, le Ministre des affaires extérieures de la Puissance mandataire du Sud-Ouest africain, est le reflet exact de sa pensée qu'il a exprimée dans les termes de son choix. Chacun parle avec les termes dont il dispose. Les paroles que nous avons entendues ici à plusieurs reprises sont les paroles de celui qui tant de fois, en tant d'occasions, a refusé de reconnaître la compétence de l'Assemblée générale en ce qui concerne le problème du Sud-Ouest africain, a écarté la juridiction du Conseil de sécurité, s'est refusé à reconnaître les avis rendus par la Cour internationale de Justice sur consultation de l'Assemblée, n'a pas permis aux commissions et comités de l'Assemblée générale de s'acquitter du mandat qu'elle leur avait confié dans ses résolutions, s'est érigé en loi unique, en voix unique, en opinion unique, et s'est arrogé le pouvoir exclusif de tenir en échec toutes les résolutions de l'Assemblée générale, toutes les résolutions du Conseil de sécurité et les avis consultatifs de la Cour internationale de Justice.

183. N'est-ce pas là une raison suffisante pour que ce discours — indépendamment de la question de principe et du droit absolu qu'ont tous les représentants de parler ici au nom de leur gouvernement dans les termes que leur dicte leur gouvernement — soit consigné au compte rendu de notre séance d'aujourd'hui? De cette manière, on verra dans l'avenir qu'il était encore nécessaire aujourd'hui de lutter pour les principes de la solidarité humaine et de la dignité sociale qui sont inscrits à l'Article 1 de la

Charte des Nations Unies et qu'il y a des voix illustres, comme celle du Ministre des affaires extérieures du Gouvernement sud-africain, qui s'élèvent pour contester la validité de ces principes.

184. Pour toutes ces raisons, ma délégation ne votera pas en faveur de la proposition du représentant du Libéria et, si l'opinion que je viens d'exprimer a quelque utilité ou quelque valeur pour mes collègues du Libéria — mes collègues aussi au Comité —, je demanderai à la délégation du Libéria, compte tenu du principe qui veut que tout ce qui est dit à cette tribune soit publié et compte tenu des autres raisons que j'ai fait valoir, de ne pas insister sur sa proposition et de ne pas nous mettre dans le cas d'avoir à voter contre. Je défends donc le droit qu'a le représentant de l'Afrique du Sud de faire consigner au compte rendu la déclaration qu'il a faite à cette tribune.

185. Cela dit, je voudrais — et ici je me conformerai à la décision du Président — dire simplement deux mots pour répondre aux allusions qui me visaient; si le Président me le permet, je le ferai maintenant; sinon, je le ferai plus tard.

186. Le **PRESIDENT**: Je demanderai au représentant de l'Uruguay de réserver son droit de réponse jusqu'à ce que nous ayons statué sur la motion d'ordre déposée par le représentant du Libéria. Je donnerai la parole au représentant de la Nigéria sur cette motion d'ordre, mais, auparavant, je donne la parole au représentant du Népal pour une nouvelle motion d'ordre.

187. **M. SHAHA (Népal)** [traduit de l'anglais]: Etant donné l'heure tardive, je demande, en vertu de l'article 119 du règlement intérieur, l'ajournement de la séance.

188. Le **PRESIDENT**: Je suis saisi d'une demande formelle d'ajournement en vertu de l'article 119 du règlement intérieur. Conformément à cet article, la motion doit être mise aux voix immédiatement. On a demandé le vote par appel nominal.

Il est procédé au vote par appel nominal.

L'appel commence par Ceylan, dont le nom est tiré au sort par le Président.

Votent pour: Ceylan, Tchad, Chili, Colombie, Costa Rica, Chypre, Danemark, République Dominicaine, Equateur, Salvador, Finlande, France, Gabon, Grèce, Guatemala, Honduras, Islande, Inde, Iran, Irlande, Israël, Italie, Japon, Mexique, Népal, Pays-Bas, Nouvelle-Zélande, Norvège, Pakistan, Panama, Pérou, Philippines, Portugal, Afrique du Sud, Espagne, Soudan, Suède, Thaïlande, Tunisie, Turquie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Etats-Unis d'Amérique, Uruguay, Venezuela, Argentine, Australie, Autriche, Belgique, Brésil, Birmanie, Canada.

Votent contre: Cuba, Dahomey, Ethiopie, Ghana, Guinée, Hongrie, Indonésie, Irak, Côte-d'Ivoire, Libéria, Libye, Mali, Maroc, Niger, Nigéria, Pologne, Roumanie, Sénégal, Sierra Leone, Somalie, Togo, République socialiste soviétique d'Ukraine, Union des Républiques socialistes soviétiques, République arabe unie, Haute-Volta, Yémen, Albanie, Bulgarie, République socialiste soviétique de Biélorussie, Cameroun, République centrafricaine.

S'abstiennent: Yougoslavie, Afghanistan, Bolivie, Cambodge.

Par 51 voix contre 31, avec 4 abstentions, la motion d'ajournement est adoptée.

La séance est levée à 13 h 45.